

ACTUALITÉ

Halte aux poursuites
au titre du délit de solidarité !

MÉTIER

Nouvelles grilles de carrière
pour les personnels de l'ESR

INTERNATIONAL

15 mars : journée mondiale
de lutte contre la précarité

CULTURE

L'héritage de
Pierre Bourdieu

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 652 FÉVRIER 2017

e s n e s u p



DOSSIER

Le travail à l'heure du numérique



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Turbulences politiques

Donald Trump, à peine entré en fonction, a signé une série de décrets visant à démanteler les fragiles acquis sociaux, à donner corps à une politique fondée sur la peur et l'exclusion et à museler les scientifiques. Comme l'avait imposé en son temps Stephen Harper au Canada, le président menace de ne plus subventionner les agences gouvernementales de recherche sur l'environnement, d'interdire aux scientifiques de s'exprimer dans la presse et



Hervé Christofol, secrétaire général

aux agences de recherche américaines de diffuser leurs données. Or, par exemple, la NASA procure à la communauté scientifique mondiale près de 80 % des données sur le climat... De plus, l'interdiction d'entrer sur le territoire américain, faite à plusieurs nationalités, réduit les collaborations et la mobilité scientifique.

Nos nouvelles grilles de carrière sont désormais connues et même si leur revalorisation est trop modeste, elles sont un acquis. À l'avenir, il faudra nous mobiliser pour obtenir la valorisation de qualification du doctorat, un rattrapage des années de gel du point d'indice et un paiement de l'heure supplémentaire à un montant supérieur à celui de l'heure statutaire. Car rappelons-le, nous sommes sur ce point moins bien considérés que

les enseignant.e.s et les fonctionnaires d'autres ministères et nos droits concernant nos conditions de travail sont très en retrait de ceux accordés aux salarié.e.s du secteur privé.

La campagne présidentielle française est lancée et la majorité des programmes des candidats consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) sont désormais connus. Si le candidat de la droite est discrédité, le programme de son camp pour l'ESR est clair et il a été étudié ainsi que celui de la candidate de l'extrême droite dans le numéro de décembre 2016 de la revue VRS n° 407. Nous reviendrons sur ceux des candidats de gauche et du centre dans le prochain mensuel.

Le « Livre blanc » de mise en œuvre de la Stranes est paru, il propose une trajectoire conforme aux orientations que nous avons soutenues mais le financement proposé est insuffisant pour espérer atteindre les objectifs à l'horizon 2025. Nous lutterons pour que l'objectif de 2 % du PIB consacré à l'enseignement supérieur et de 1 % du PIB dévolu à la recherche publique soit respecté. Il en va de l'intérêt de notre communauté, et au-delà de celui du développement de notre société ainsi que du progrès humain.

ACTUALITÉ 5

- **CHSCT : refus d'expertise annulé** par le tribunal administratif
- **Soutien aux migrants : halte aux poursuites au titre du délit de solidarité !**
- **Côte d'Ivoire : grève des fonctionnaires**
- **Mobilisation des scientifiques aux États-Unis : Donald Trump et les insoumis**
- **Répression en Turquie : solidarité concrète avec les universitaires turcs**

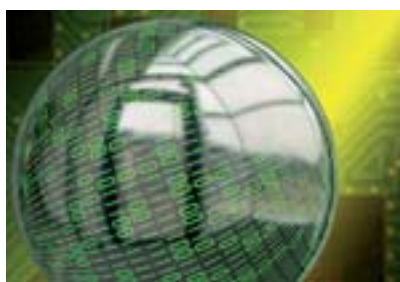
VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- **Protocole PPCR : la reconnaissance du doctorat laissée sur le bas-côté**

DOSSIER 9

Le travail à l'heure du numérique
 « Le numérique » ne va pas de soi, contrairement à ce que certains discours peuvent laisser croire. Ce dossier a pour objectif de poser quelques questions : si la révolution numérique bouleverse les modes de production et d'échanges dans bien des secteurs d'activité, le processus de dépossession des salariés (p. 10) n'est pas fatal. Reprendre collectivement la main – notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche – pour définir les outils numériques en fonction de notre travail est un enjeu majeur (p. 11). Éviter la déqualification impose des formations de haut niveau (p. 15), que l'université peut prodiguer avec succès, si on pense globalement la transformation pédagogique par le numérique, en évitant la tendance techniciste (p. 14). L'action syndicale doit aussi éviter que le déferlement numérique dans les universités n'altère les axes de recherche de certains champs disciplinaires sous-dotés, au moyen de vocables accrocheurs – les humanités numériques par exemple (p. 12). Enfin, permettre le libre accès aux données et aux publications des recherches publiques tout en préservant la propriété intellectuelle est un enjeu que la loi numérique tente de cadrer (p. 14).



MONDES UNIVERSITAIRES 18

- **Retraites : pourquoi tant d'acharnement ?**
- **De la tentation sélective à l'Université... Quelques idées reçues**

RECHERCHE 20

- **Nouvelles mesures ministérielles : les SHS ou retour vers le futur !**

INTERNATIONAL 21

- **FMTS : mobilisation mondiale contre la précarité, entrave au progrès scientifique et humain**

ENTRETIEN 22

- **Nicolaï Kobliakov, président de Russie-Libertés**

CULTURE 23

- **Sociologie : œuvre et combats de Pierre Bourdieu, quinze ans après sa disparition**



ÉPHÉMÉRIDE

9 FÉVRIER

Commission administrative SNESUP-FSU.

14 FÉVRIER

Secrétariat national SNESUP-FSU.

16 FÉVRIER

Réunion du secteur Service public.

20 FÉVRIER

CTU – Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.

21 FÉVRIER

CNESER – Commission permanente.

CTMESR – Comité technique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

22 FÉVRIER

CNESER accréditations université d'Auvergne.

27 FÉVRIER

BDFN – Bureau délibératif fédéral national.

28 FÉVRIER

Bureau national du SNESUP-FSU.

28 FÉVRIER ET 1^{ER} MARS

Colloque annuel de la CPU à Reims.

2 MARS

Réunion du secteur Situation des personnels.

7 MARS

Secrétariat national SNESUP-FSU.

8 MARS

Journée des droits des femmes.

Réunion du secteur Recherche.

8 ET 9 MARS

Stage FSU – Réforme territoriale.

9 MARS

Réunion du secteur Vie syndicale.

Réunion du secteur International.

Réunion du collectif FDE restreint.

15 MARS

Journée internationale de lutte contre la précarité dans l'ESR.

Vous pouvez consulter les nouvelles grilles de carrière sur www.snesup.fr

DROITS ET LIBERTÉS

Pinar Selek a besoin de notre soutien : mobilisons-nous !

La persécution politico-judiciaire de notre collègue et camarade Pinar Selek, écrivaine et sociologue, s'est encore aggravée le 25 janvier dernier. Le procureur de la Cour de cassation de Turquie a requis l'annulation de l'acquittement de 2014 ainsi que la prison à perpétuité. Les juges doivent se prononcer dans les semaines qui viennent. D'ores et déjà la direction nationale de notre syndicat a assuré Pinar Selek de tout notre soutien et a agi en direction du ministère afin que des mesures soient prises rapidement

pour sécuriser sa situation professionnelle et personnelle. Les camarades de nos sections et les collègues sont invités à se mobiliser en mettant en place des comités de soutien dans leurs établissements, ou en rejoignant ceux qui existent à Strasbourg, Lyon, Nice et dans d'autres villes. Une pétition est en ligne sur notre site et nous vous invitons à la signer et à la relayer.

Il convient de rappeler que Pinar Selek est réfugiée en France depuis 2012, qu'elle est persécutée par les autorités turques depuis dix-neuf ans, qu'on lui attribue indûment la responsabilité d'un attentat et qu'elle a été acquittée à quatre reprises. Dans les faits, le gouvernement turc lui fait payer ses multiples engagements, féministes, antimilitaristes, mais aussi son obstination à exercer et défendre la liberté de recherche. Pinar, qui est membre du SNESUP-FSU, est aujourd'hui le symbole de la résistance à un régime autoritaire qui s'en prend à des milliers de fonctionnaires, et en priorité aux enseignants.e.s, aux universitaires et chercheurs/ses, mais aussi aux journalistes et aux artistes (cf. p. 7). À travers Pinar et tous nos collègues de Turquie qui sont intimidés, limogés ou emprisonnés, c'est à la liberté de pensée, à la recherche et à la création que le régime turc s'en prend. Pinar et nos collègues turcs méritent notre soutien. ●



Pascal Maillard, secrétaire national

STRATÉGIE NATIONALE

La France de 2025

Le 31 janvier dernier est paru le « Livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche 2017 » (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid112536/remise-du-livre-blanc-de-l-enseignement-supérieur-et-de-la-recherche.html). Il a été conçu pour articuler la Stratégie nationale de la recherche, la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, la Stratégie nationale des infrastructures de recherche, ainsi que la Stratégie nationale de la culture scientifique, technique et industrielle en cours d'élaboration. L'objectif de « construire la France de 2025 » répond à des enjeux mondiaux plus larges. Parmi ceux-ci, les auteurs signalent l'explosion de la demande de formation de niveau supérieur telle qu'elle s'est traduite par une augmentation des dépenses d'enseignement supérieur de 30 % entre 2005 et 2013 accompagnée de celle des dépenses de R&D. S'y ajoutent encore l'internationalisation des formations et sa diversification géographique. Enfin, un point notable est souligné, l'investissement que constituent les dépenses de R&D pourrait avoir un impact économique majeur : l'augmentation de plus de 10 points du PIB. Voilà de quoi alimenter la campagne présidentielle ! ●

Laurence Favier, membre du BN

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Catherine Maupu, Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Ce numéro est accompagné d'un supplément
4-pages « Journée du 8 mars »

Illustration de couverture : © DR

Refus d'expertise annulé par le tribunal administratif

→ par Michel Carpentier, membre de la CA

Confronté à une volonté d'opacité et une attitude d'obstruction de la présidence de Paris 6 dans le cadre des projets de désamiantage du campus de Jussieu, le CHSCT a fini par obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif pour que le contrôle des opérations soit mieux garanti.



Par un jugement du 23 novembre 2016, le tribunal administratif de Paris (installé à l'hôtel D'Aumont, photo) a remis en cause la décision du président de l'UPMC.

On se souvient que, sous la pression du personnel des universités Paris 6 et Paris 7 et grâce à l'action du comité anti-amiante, les bâtiments du campus de Jussieu ont été désamiantés, mis à nu et complètement réaménagés au terme d'un chantier qui a duré près de vingt ans. Les travaux, conduits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Epaurif, établissement public créé pour la circonstance, ont rapporté des sommes immenses aux deux géants du BTP Bouygues et Vinci. Conformément à la réglementation, le CHS (Comité d'hygiène et de sécurité), devenu CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) à partir de 2011, aurait dû être consulté sur les projets d'aménagement. Mais la présidence de Paris 6 s'y est toujours refusée, prétextant qu'elle n'était pas maître d'ouvrage et prétendant, contre toute évidence, qu'elle-

même n'était pas informée des projets de l'Epaurif. Depuis la création des CHSCT en 2011, ces derniers peuvent demander au chef d'établissement de faire appel à un expert agréé pour les assister dans l'examen des projets et la formulation de préconisations. Las d'être tenu à l'écart d'une opération d'une telle importance au regard de son

impact sur la sécurité et les conditions de travail, le CHSCT de Paris 6 a donc sollicité l'intervention d'un expert en prévision de la livraison de la dernière tranche de travaux (environ 80 000 m² de locaux livrés en 2015 et 2016).

Cette demande était d'autant plus justifiée que les travaux livrés lors des tranches précédentes étaient (et sont toujours) affectés d'innombrables malfaçons, avec des locaux mal conçus, ergonomiquement aberrants et souvent non conformes au Code du travail et aux

règles de sécurité. Devant le refus opposé par le président Jean Chambaz, plusieurs membres du CHSCT ont porté l'affaire devant le tribunal administratif de Paris, qui leur a donné raison : par un jugement du 23 novembre 2016, la décision de refus d'expertise a été annulée. Les attendus du jugement sont particulièrement intéressants. Le président de l'université avait

soutenu que la consultation du CHSCT et le recours à un expert ne pouvaient avoir lieu qu'au stade de l'« avant-projet », avant-projet dont il avait par ailleurs soigneusement dissimulé l'existence tout comme le fait qu'il avait été élaboré par l'université en étroite collaboration avec l'Epaurif... Mais le tribunal a considéré que la notion de « projet » ne se limite pas au sens architectural strict, et qu'elle s'étend jusqu'à la levée des réserves voire jusqu'à l'issue de la garantie de parfait achèvement. Dès lors, la demande d'expertise était justifiée, quand bien même les travaux étaient déjà en voie d'achèvement.

C'est la première fois à notre connaissance que la justice administrative annule le refus d'une expertise agréée sollicitée par le CHSCT d'une université. Par-delà les circonstances particulières qui l'ont suscitée, cette décision établit que le pouvoir du chef d'établissement d'accepter ou de refuser une demande d'expertise n'est pas purement discrétionnaire, mais que cette décision peut être soumise au contrôle du juge administratif. ●

Cette décision établit que le pouvoir du chef d'établissement d'accepter ou de refuser une demande d'expertise n'est pas purement discrétionnaire.

SOUTIEN AUX MIGRANTS

Halte aux poursuites au titre du délit de solidarité !

→ par Gérard Lauton, secteur Droits et Libertés

Les habitants de la vallée de la Roya se sont mobilisés pour venir en aide aux migrants qui affluent dans la région, voie de passage traditionnelle entre l'Italie et la France.

Confrontés à l'extrême dénuement dans lequel se trouvent les réfugiés.e.s cheminant dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes), en transit depuis la frontière italienne, des citoyens leur ont procuré une aide concrète sur le plan de l'hébergement et du transport notamment. Qualifiée comme « aide au séjour irrégulier d'un étranger en France », leur action humanitaire les expose à des sanctions pénales⁽¹⁾.

C'est ainsi que notre collègue Pierre-Alain Mannoni a été arrêté par les gendarmes, transféré à la PAF⁽²⁾, dessaisi de sa voiture et de son téléphone, gardé à vue durant trente-six heures, convoqué au tribunal, et interdit de quitter Nice. Ce traitement scandaleux a conduit le SNESUP à exprimer sa solidarité envers lui et les autres personnes inquiétées pour aide à des réfugiés.e.s en détresse. C'est l'objet d'un communiqué⁽³⁾ daté du 22 novembre 2016 : « Non au délit de solidarité avec les réfugiés.e.s ! », par

lequel le SNESUP s'est associé aux organisations et personnalités demandant la relaxe immédiate des prévenu.e.s solidaires. Au-delà, le SNESUP-FSU demande la suppression dans le Ceseda du délit de solidarité envers les migrant.e.s, les réfugiés.e.s et les sans-papiers.

Le tribunal avait requis six mois de prison avec sursis contre Pierre-Alain Mannoni, puis décidé de sa relaxe le 6 janvier, mais le parquet a aussitôt interjeté appel de cette relaxe.

L'agriculteur Cédric Herrou, 37 ans, a été poursuivi pour le même « délit ». Après un premier jugement le 4 janvier 2016 pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour d'étrangers en situation irrégulière, à l'issue duquel le procureur de la République de Nice avait requis contre lui huit mois de prison avec sursis, un second jugement était attendu pour le 10 février. Le Syndicat de la magistrature (SM) a écrit au procureur de la République en lui rappelant



que le Ceseda « écarte la possibilité de poursuites pour aide au séjour irrégulier [...] aux aidants cherchant à "assurer des conditions de vie dignes et décentes" ou "à préserver la dignité ou l'intégrité physique" des étrangers en situation irrégulière, dès lors qu'ils n'ont reçu aucune contrepartie directe ou indirecte ». Le SM souligne ainsi que « l'autorité judiciaire, qui protège les personnes vulnérables, ne peut, sans nuire à sa mission, pourchasser celles et ceux qui, sensibles à la détresse d'autrui, leur apportent leur aide ». ●

(1) Cf. article 622 du Ceseda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), pouvant entraîner jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

(2) Police de l'air et des frontières.

(3) www.snesup.fr/article/non-au-delit-de-solidarite-avec-les-refugiees.

CÔTE D'IVOIRE

Grève des fonctionnaires

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

En grève depuis le 9 janvier, les fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire ont décidé, le 27 janvier, de suspendre pour une durée d'un mois leur mouvement social.

Les agents de la fonction publique réclamaient notamment le paiement d'augmentations salariales promises en 2009 à certaines catégories de fonctionnaires, ainsi que le règlement d'arriérés de salaires. Des points d'entente ont finalement été trouvés avec le gouvernement : l'Intersyndicale (une cinquantaine de syndicats) des fonctionnaires de Côte d'Ivoire (IF-CI),

à laquelle les camarades du Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (Synares) prennent toute leur part, revendiquait l'intégration des

travailleurs journaliers du secteur public à la fonction publique, des garanties en matière de liberté syndicale ainsi que des concessions sur la réforme des retraites. Désormais, il ne reste que l'épineux paiement du stock des arriérés de salaires auquel le gouvernement veut se soustraire.

La question de la retraite est sans aucun doute l'un des points que le Synares considérerait comme non négociable. Entre l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul de la pension mensuelle, un fonctionnaire qui a effectué

trente années de service et qui a terminé sa carrière avec un salaire de référence de 500 000 francs CFA perdra plus de 1/5 de sa pension mensuelle (soit un manque à gagner de 63 750 francs CFA). Pour rappel, le Smig est fixé à 60 000 francs CFA, soit environ 91,50 euros.

Selon les calculs de l'IF-CI, les sommes dues aux fonctionnaires s'élèveraient à environ 240 milliards de francs CFA, soit environ 365 millions d'euros.

Le SNESUP-FSU soutient les collègues fonctionnaires et agents de l'État de la Côte d'Ivoire et l'action^(*) du Synares dans ses luttes pour les conquêtes sociales. ●

(*) lecombattant.canalblog.com/archives/2017/01/26/34854807.html.

▼
Selon les calculs de l'IF-CI, les sommes dues aux fonctionnaires s'élèveraient à environ 240 milliards de francs CFA (365 millions d'euros).
▲

MOBILISATION DES SCIENTIFIQUES AUX ÉTATS-UNIS

Donald Trump et les insoumis

→ par Heidi Charvin, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

Les scientifiques organisent une marche de protestation pour alerter l'opinion sur les choix du gouvernement Trump en matière de recherche.

Le 28 janvier, les scientifiques des États-Unis ont décidé de se rassembler pour une grande marche pour la science. La raison ? Moins d'une semaine après son investiture, Donald Trump, hostile aux scientifiques, au travers de sa nouvelle administration, a décidé pour la période de transition durant laquelle s'effectuent les nominations au sein de son cabinet, de bloquer l'action des agences fédérales de la science et de geler les financements de recherche.

Depuis le début de sa campagne présidentielle, Donald Trump manifeste explicitement un déni du progrès scientifique, lorsque ce dernier s'oppose à ses convictions. Sa stratégie d'attaque est de réfuter les connaissances en opposant le principe d'« *alternative facts* », c'est-à-dire qu'à toute vérité s'oppose une contre-vérité. Sa

nouvelle administration menace d'empêcher les scientifiques de communiquer les résultats financés par les impôts.

Face à cet obscurantisme, les chercheurs américains ont décidé de se mobiliser *via* les réseaux sociaux et aujourd'hui par des manifestations publiques pour alerter l'opinion sur la dangerosité des nouvelles décisions présidentielles sur la poursuite des recherches scientifiques en matière de climat, d'environnement, d'organisation du travail, d'économie ou de sociologie urbaine.

Dans la continuité de la marche des femmes du 21 janvier dernier, les scientifiques ont donc organisé la marche pour la science. Les scientifiques français ne sont pas en reste

puisque'ils ont programmé le même jour une marche (ow.ly/2RmJ308nqnm).

Au-delà de ces manifestations, le virage politique mené par Trump doit sérieusement nous interroger. Edgar Morin et Alain Touraine, lors du colloque sur la pensée complexe de décembre dernier, se sont

inquiétés de la montée du totalitarisme à l'échelle mondiale et appellent les intellectuels du monde entier à s'opposer à cette menace. Le SNESUP-FSU et plus largement la FSU ont une place à y tenir. ●



Donald Trump a pris ses fonctions de façon effective le 20 janvier 2017.

RÉPRESSION EN TURQUIE

Solidarité concrète avec les universitaires turcs

→ par Gérard Lauton, secteur Droits et Libertés

Remise en cause de leur statut, de leur rémunération, licenciements, depuis le coup d'État de l'été dernier, les fonctionnaires turcs font l'objet d'une répression brutale de la part des autorités.

À la faveur d'un entretien avec un collègue franco-turc le 2 décembre au siège du SNESUP, ont été évoquées les mesures répressives brutales prises par l'exécutif turc à la suite de la tentative de coup d'État de l'été 2016. Des poursuites ont été engagées de façon massive contre des milliers d'opposants. Celles et ceux qui avaient signé en janvier 2016 la « pétition pour la paix » sont accusé.e.s⁽¹⁾ d'une « *insulte aux institutions* », voire de « *propagande terroriste* » et exposé.e.s à des sanctions pénales.

Les fonctionnaires, enseignants, universitaires ainsi accusé.e.s, font l'objet de mesures de rétorsion qui se traduisent pour des milliers d'entre eux par la mise en cause de leur statut, de leur rémunération, ou par un licenciement pur et simple. C'est ainsi que des décrets sont accompagnés en annexe de très longues listes de fonctionnaires licencié.e.s.

Face à la situation des universitaires lésé.e.s sur le plan du salaire voire licencié.e.s, il est urgent d'organiser des formes de solidarité concrète tant au niveau militant que sur le plan financier. Sur ce point, nos collègues turcs demandent aux universitaires de pays européens de les aider en mettant en place des caisses de solidarité. L'idée est de créer en Allemagne, en France, etc., des structures, de préférence adossées aux syndicats d'universitaires, pouvant collecter des dons et effectuer des versements mensuels aux collègues turcs lésés.

De telles structures ne peuvent pas être implantées sur le sol turc sous peine d'être *ipso facto* dissoutes avec leurs biens confisqués. Notre interlocuteur a évoqué le mouvement BAK⁽²⁾ fondé en Turquie en 2012 par 264 universitaires en soutien aux demandes des prisonniers kurdes en grève de la faim de longue durée. BAK est

devenu par la suite un réseau d'universitaires – sans statut légal – qui a soutenu sans réserve le processus de paix entamé en 2013 et stoppé à l'été 2015.

Le SNESUP soutient les demandes des universitaires turcs lésés, voire directement menacés par la répression : collecte de dons et aide logistique à leur dédommagement, démarches auprès du MENESR en vue de faciliter l'activité de certains réfugiés en France sur des emplois d'enseignant-chercheur, aide à l'obtention d'un visa universitaire plus protecteur qu'un simple visa touristique. Et il appelle à une solidarité accrue avec Pinar Selek (cf. p. 4). ●

(1) www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/en-turquie-signer-une-petition-pour-la-paix-est-une-insulte-aux-institutions_1754156.html.

(2) Universitaires pour la paix, *Baris için Akademisyenler* en turc.

Une superstructure bureaucratique, coûteuse et inutile

**UNIVERSITÉ
BRETAGNE
LOIRE**

La super-Comue UBL, créée en janvier 2016, poursuit son élargissement alors que tout le monde semble prendre conscience des dangers sur lesquels la FSU a alerté depuis le début : l'UBL n'est qu'une superstructure bureaucratique, coûteuse et inutile. Les responsables des établissements membres ne se cachent plus pour exprimer leurs doutes ; le président de la Comue reconnaît publiquement que l'UBL ne sera pas une université de rang mondial. Après les échecs répétés pour obtenir les financements d'« excellence », les universités membres ont monté des projets d'iSites concurrents. Enfin, l'UBL n'a pas obtenu du ministère le passage aux Responsabilités et compétences élargies en janvier (passage auquel les élu.e.s FSU se sont évidemment opposés) !

À quoi sert donc l'UBL ? Selon ses derniers défenseurs, elle est une « machine à projets » pour chercher les financements. En réalité, elle est un gaspillage de fonds publics, elle renforce la précarité pour les personnels, et elle accentue la concurrence dans l'ESR (y compris du privé confessionnel, dont une école vient d'être intégrée comme associée). ●

Mary David, ÉSPÉ de Nantes

La fusion, un projet qui se construit contre l'avis de la communauté universitaire

En Île-de-France, huit Comue ont été créées au gré des circonstances, conjuguant souvent improvisation

et opportunisme à défaut d'une vision stratégique globale. La Comue Sorbonne Paris Cité (USPC) en est l'illustration : dans la précipitation, sans diagnostic, sans projet, sans l'adhésion de la communauté universitaire, les présidents des universités (Paris 3, 5, 7 et 13) de la Comue ont décidé de lancer leurs établisse-

US-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

ments dans un processus de fusion en juin dernier. Les conseils d'administration des universités se sont prononcés il y a peu sur une « feuille de route » engageant ce processus, Paris 13 ayant été exclue du périmètre de la fusion entre-temps. La seule justification avancée pour cette fusion est la tentative hypothétique de retrouver l'argent de l'Idex perdu en avril 2016 : ainsi, dans l'espoir d'un éventuel réexamen par le jury IDEX du dossier USPC, c'est l'avenir de 85 000 étudiant.e.s, de 4 600 enseignant.e.s-chercheurs/ses et chercheurs/ses et de 2 700 personnels Biatss qui se joue, sans qu'aient été évalués ni le coût humain ni le coût financier de cette vaste restructuration.

Les équipes présidentielles de Paris 3 et Paris 7 ont décidé la construction de cette gigantesque université en reniant leurs engagements électoraux : en 2014, au moment des élections, la présidente de Paris 7 assurait que sa liste était « opposée à la fusion des universités ». Néanmoins, à Paris 3 comme à Paris 7, les équipes en place ont refusé d'organiser de nouvelles élections, et même de consulter la communauté universitaire, qui s'est autosaisie et a réitéré lors de consultations organisées au niveau des composantes, son opposition à la fusion.

La mobilisation des prochains mois sera décisive pour que la communauté universitaire puisse faire valoir un projet qui ait un sens du point de vue de l'enseignement et de la recherche. ●

Marie-José Voisin, université Paris 7





Le travail à l'heure du numérique

→ Dossier coordonné par Heidi Charvin et Marc Neveu

« Le numérique » ne va pas de soi, contrairement à ce que certains discours peuvent laisser croire. Ce dossier a pour objectif de poser quelques questions : si la révolution numérique bouleverse les modes de production et d'échanges dans bien des secteurs d'activité, le processus de dépossession des salariés (p. 10) n'est pas fatal.

Reprendre collectivement la main – notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche – pour définir les outils numériques en fonction de notre travail est un enjeu majeur (p. 11). Éviter la déqualification impose des formations de haut niveau (p. 15), que l'université peut prodiguer avec succès, si on pense globalement la transformation pédagogique par le numérique, en évitant la tendance techniciste (p. 14).

L'action syndicale doit aussi éviter que le déferlement numérique dans les universités n'altère les axes de recherche de certains champs disciplinaires sous-dotés, au moyen de vocables accrocheurs – les humanités numériques par exemple (p. 12). Enfin, permettre le libre accès aux données et aux publications des recherches publiques tout en préservant la propriété intellectuelle est un enjeu que la loi numérique tente de cadrer (p. 14).

Numérique : dépossession ou émancipation des salariés ?

→ par Marc Neveu, membre de la CA

Le numérique « change le travail » au sens où l'innovation numérique est une arme supplémentaire de prolétarianisation. A contrario, l'émergence du « libre », des « communs » peut-elle émanciper les salariés des cadres de domination actuels ?

Les innovations liées au numérique ressemblent aux innovations technologiques « classiques » que l'histoire de l'humanité a connues en bien des aspects. Évidemment non neutres, elles peuvent être extrêmement néfastes pour la population si les citoyens « laissent faire » et subissent les choix que le capitalisme impose. En revanche, l'implication des acteurs du numérique – en grande partie formés à l'université – et des chercheurs dans ces domaines peut permettre de créer des biens communs disponibles pour tous. La réflexion et l'action syndicale sont nécessaires pour penser et construire les orientations que nous voulons assigner à ces innovations.

La dépossession accélérée

La révolution numérique et informationnelle, résumée souvent dans les termes « le numérique », bouleverse les modes de production et d'échanges, comme les modes de vie. Par son ampleur, elle constitue dans bien des cas une phase nouvelle de prolétarianisation.

Dès le XIX^e siècle, le capitalisme industriel, en modernisant la manufacture, accélère le processus de dépossession décrit par Karl Marx⁽¹⁾. Les savoir-faire des ouvriers, des techniciens et des travailleurs en général sont progressivement détruits, engendrant la prolétarianisation. Avec l'automatisation notamment, le savoir a été incorporé dans les machines, et du coup a quitté le travailleur, qui est ainsi devenu un salarié ou un employé. L'emploi est un travail prolétarianisé, dont les dimensions de savoir

ont été effacées. À l'inverse, le travail émancipateur repose sur du savoir et permet un développement de soi en accomplissant des tâches utiles au plus grand nombre. Il n'est pas anodin que soient donc remis en cause aujourd'hui les savoirs formels⁽²⁾.

Dans ce cadre, les systèmes automatiques de traitement, de stockage et de transmission de l'information sont autant d'avancées ouvrant des possibilités inédites que le capital s'efforce de confisquer, avec les gains de productivité qu'elles génèrent.

Économie de plate-forme ou uber-économie

Le capital utilise ces plates-formes comme solutions pour tous ceux qui sont exclus du marché du travail. L'uber-économie fonctionne quand il y a un nombre croissant de personnes sans travail, sans droits, comme par exemple les *mechanical turks*⁽³⁾ ou comme beaucoup de chauffeurs d'Uber. Cette

main-d'œuvre est à la fois disponible et peu encline à se rebeller pour exiger une protection sociale⁽⁴⁾. Mais ces économies de plate-forme ne durent que le temps que les salariés s'organisent et que les tribunaux reconnaissent qu'il s'agit bien de travail salarié⁽⁵⁾. En attendant, c'est l'emploi dans sa forme la

plus basique de travail marchand qui progresse en « désalarisant » les travailleurs. Le Code du travail saute, l'emploi saute. « *Il est plus facile de trouver un client qu'un employeur* », a dit Emmanuel Macron⁽⁶⁾. C'est le paradoxe de ces plates-formes : elles allient une technologie très sophistiquée (avec Inter-

net, le *big data*, etc.) et les formes les plus primitives d'activité marchande.

La silicolonisation du monde⁽⁷⁾ ou le mythe de la start-up

« *Il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires* », lançait E. Macron début 2015 devant des start-up françaises. En dix ans, ce prétendu modèle de réussite s'est imposé dans les nouvelles technologies, le traitement des données (*big data*) et les objets connectés. Les start-up espèrent toutes connaître le destin des GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon). Elles sont très soutenues par l'argent public. Par exemple, 81 % d'entre elles bénéficient du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), 71 % du crédit d'impôt recherche (CIR). La Banque publique d'investissement (BPI) offre de nombreuses subventions et les collectivités des aides à l'installation, car elles seraient créatrices des emplois et des activités économiques d'avenir, au cœur de l'innovation et de la recherche... Mais neuf sur dix disparaissent dans les trois ans et les emplois créés sont peu nombreux.

La révolution numérique et l'émergence d'une humanité libérée du salariat ?

Contrairement au projet d'une « économie de la connaissance » qui capte la recherche au service de la rentabilité et vise la refondation de la formation au service de la division du salariat, il est important de s'appuyer sur la place croissante des savoirs dans la société pour construire une culture commune émancipatrice (de type Wikipedia, cours en ligne et données numériques publics...). Déjà, la place croissante des savoirs dans le travail, dans le débat démocratique et dans la vie quotidienne est à l'origine d'aspirations nouvelles. Dans le domaine social, l'aide apportée par des robots aux personnes âgées ou aux personnes souffrant de démence est une voie émergente.

Les prémices d'une troisième révolution industrielle se profilent avec l'impression 3D, les machines autorépliquatives libres, le matériel libre, les mouvements *hackers* et *makers*. Ainsi se créent et se développent des lieux de conception et de proximité en réseau, ouverts et gratuits, où l'on partage savoir et

▼
Dans le cadre d'un autre partage des richesses, la révolution numérique peut permettre l'émergence d'une humanité libérée du salariat.
▲

LEXIQUE

- ▶ **Mechanical turk** : cyberexploité (*turker* dans le jargon) qui télétravaille à la tâche. Par exemple, répondre à un sondage (rémunération 0,02 €), traduire une fiche produit de l'anglais à l'arabe (0,03 €)...
- ▶ Une machine autorépliquative est théoriquement capable de fabriquer de manière autonome une copie d'elle-même en utilisant des matières premières prises dans son environnement.
- ▶ Le matériel libre regroupe des machines, dispositifs ou toutes choses physiques dont les plans ont été rendus publics de façon que quiconque puisse les fabriquer, modifier, distribuer et utiliser.
- ▶ Les *hackers* réalisent une production immatérielle (du code informatique par exemple) et les *makers* réalisent une production matérielle dans des lieux de partage libre de machines, de compétences et de savoirs (*hackerspace*, *makerspace*, *fab lab*).

La « numéritude » volontaire ?

→ par Christine Eisenbeis et Maxence Guesdon, FSU, Inria

Le numérique est un outil qui doit permettre de travailler mieux. Il augmente la productivité, c'est-à-dire qu'il permet de produire plus en moins de temps. Il devrait donc être l'occasion de diminuer le temps de travail, d'accorder plus de temps à des activités choisies, et de partager les richesses ainsi produites. Sinon, à quoi bon ?



Les fab labs, des lieux de partage de savoir et de savoir-faire, ouverts et gratuits. Ici, celui de la Cité des sciences de Paris.

© Benoit Prieur/Agamiusudo/CC-BY-SA

savoir-faire, où l'on crée plutôt qu'on ne consomme, où l'on expérimente et apprend collectivement, où le producteur n'est plus dépossédé de sa création, tels les *fab labs*, qui sont les moteurs de ce mouvement⁽⁸⁾. Toutes ces avancées portent en elles des possibilités de mise en commun, de partage et de coopération inédites.

Dans le cadre économique actuel, la révolution numérique détruit l'emploi salarié et fait baisser les salaires ; mais, dans le cadre d'un autre partage des richesses, elle peut permettre l'émergence d'une humanité libérée du salariat où « la distribution des moyens de paiement devra correspondre au volume de richesses socialement produites et non au volume du travail fourni »⁽⁹⁾.

Les batailles politiques pour instaurer un revenu universel et une baisse drastique du temps de travail, en lien avec la question de la propriété, seront fondamentales. La question est ouverte de savoir si on résout le problème avec un « revenu contributif »⁽¹⁰⁾, avec un « salaire socialisé »⁽¹¹⁾, un système de « sécurité d'emploi et de formation tout au long de la vie »⁽¹²⁾ ou sous d'autres formes à inventer ! ●

(1) *Le Capital*, livre 1, chapitres 14 et 15.

(2) *L'emploi est mort, vive le travail !*, B. Stiegler, Fayard/Mille et Une Nuits, 2015.

(3) *Mechanical Turk et le travail invisible des données*, B. Casilli : <http://m1p.fr/1cn>.

(4) *L'Abeille et l'Économiste*, Y. Moulrier Boutang, Carnets Nord, 2010.

(5) Voir le conflit entre chauffeurs de VTC et Uber en décembre 2016 et janvier 2017.

(6) E. Macron, en visite dans un centre de formation, cité dans *L'Obs*, le 12 janvier 2016.

(7) *La Silicolonisation du monde*, É. Sadin, L'Échappée, 2016.

(8) « Logiciels libres, hackers et fab labs », Y. Le Pollotec à la Fête de l'Humanité 2014.

(9) *Grundrisse*, K. Marx.

(10) B. Stiegler, *ibid.*

(11) *Émanciper le travail*, B. Friot, La Dispute, 2014.

(12) *Une sécurité d'emploi ou de formation. Pour une construction révolutionnaire de dépassement contre le chômage*, P. Boccara, Le Temps des cerises, 2002.

Dans un effet « rebond », le temps gagné en productivité n'est pas libéré mais réinvesti dans davantage de « projets » et autres activités numériques, selon le phénomène d'accélération décrit par Hartmut Rosa⁽¹⁾. On assiste à une intensification du travail – « je n'ai pas le temps » –, une prescription de rythmes – l'auto-injonction à répondre à un courriel –, une normativité imposée par des outils conçus loin du travail réel – des formats toujours différents pour les appels à projets ou enquêtes –, un contrôle envahissant au travers d'indicateurs mesurant l'activité en temps réel – bibliométrie, nombre de dossiers en souffrance, etc. Nous nous cognons contre les outils numériques dans lesquels nous sommes priés de faire rentrer le réel, contre les bugs, les « cas non prévus ». Les outils numériques opèrent dans un monde imaginé, à la façon d'un économiste orthodoxe.

Les outils mis à disposition donnent l'illusion de savoir faire une activité qui relevait d'un métier : par exemple, l'écriture et la mise en page – et le formatage de notre pensée par la « Powerpointisation » –, mais aussi les tâches administratives – gestion des notes, d'emploi du temps, etc. – qui gâchent notre temps mais que l'on confisque à des agents plus qualifiés. Ce faisant, les collectifs de travail qui discutaient les règles de métier disparaissent, les règles sont celles imposées

par les concepteurs des logiciels et ne sont pas négociées : « c'est technique ». Ces outils sont l'instrument magique des « planneurs »⁽²⁾ du nouveau management public ou de la LOLF qui croient saisir l'activité, la mesurer, la « rationaliser » – entendre « diminuer le nombre de postes » – en agissant sur des curseurs, ou bien des directions qui prétendent que l'austérité qu'elles imposent peut être contrebalancée par la numérisation : ENT, MOOC, progiciels de gestion, « simplification » ; autant de dispositifs qui nourrissent par ailleurs bon nombre de sociétés privées.

Les outils numériques opèrent dans un monde imaginé, à la façon d'un économiste orthodoxe.

Déni du réel, perte de sens, dépossession de son travail, invisibilisation du travail réel : plutôt qu'outil dont nous nous servons, le numérique semble devenir une machine que nous servons et nourrissons de

notre travail. Est-ce inéluctable ?

La résistance individuelle est difficilement tenable : ne pas utiliser les outils prescrits, ou simplement les mêmes outils que les collègues, revient à s'exclure soi-même, en ne rendant plus compte pendant que les autres font augmenter leurs compteurs. En discuter ne va pas de soi – « c'est de la technique, et je ne suis pas informaticien ». Les modifier n'est pas toujours possible – logiciels ou formats non ouverts –, d'où ▶▶

Reprendre le contrôle des outils qui nous contrôlent...



© DRF

► l'intérêt de multinationales de mettre un pied dans la porte. Si la prescription numérique a pu à ce point conquérir notre travail, c'est notamment parce qu'elle n'a rencontré que peu de résistance.

Cela s'est fait d'autant plus facilement que les outils numériques permettent voire nous imposent de travailler par leur médiation. Ils évitent de se « coltiner » les collègues avec qui nous ne sommes pas d'accord et avec lesquels il nous faudrait pourtant débattre : plus de discussion scientifique autour d'une table, mais

des systèmes de *review* permettant à chacun de se cacher derrière des mails et noter les articles sans toujours les soumettre au débat du comité éditorial, systèmes de tickets empêchant la compréhension du travail des autres, réseaux sociaux privés nous enfermant dans des bulles informationnelles et limitant les possibilités de discussion, etc.

Reprendre la main, c'est réaliser qu'« on n'est pas obligés », qu'il n'y a pas d'évidence, de TINA⁽³⁾ : le numérique est « discutable ». Il nous faut lui reprendre le temps et les lieux

de la réflexion collective pour débattre et, à partir de notre activité réelle, retrouver du sens à notre travail, nous redonner le droit d'exercer nos métiers confisqués, et reprendre le contrôle des outils qui nous contrôlent. ●

(1) *Accélération. Une critique sociale du temps*, Hartmut Rosa, La Découverte/Théorie critique, 2010.

(2) *Le Management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, Marie-Anne Dujarier, La Découverte, 2015.

(3) TINA : *There is no alternative*.

Promesses et déconvenues du numérique dans l'enseignement et la recherche à l'université^(*)

→ par François Jarrige et Thomas Bouchet, historiens, université de Bourgogne, centre Georges-Chevrier

Le quotidien et les pratiques de la recherche universitaire sont modifiés en profondeur par le numérique. Mais les déclinaisons variées de cet « outil » ne sont pas neutres car élaborées par des acteurs industriels dont les préoccupations sont peu en rapport avec celles de la recherche et de la réflexion critique.

Sous la pression du gouvernement et des autorités universitaires, la plupart des institutions de recherche et d'enseignement supérieur sont en train de remodeler leurs pratiques, leurs formations et même leur langage pour s'adapter au monde numérique. Partant du constat que les étudiants seraient désormais des « natifs du numérique » et que l'institution doit s'adapter à cette situation considérée comme une évidence naturelle et inéluctable, les initiatives pour faire advenir l'Université de demain, nécessairement numérique, se multiplient. Qu'il s'agisse des pratiques d'enseignement ou des modes d'organisation de la recherche, le numérique est présenté comme l'avenir et la clef du succès, alors que son déploiement serait freiné par les corporatismes et les frilosités d'ensei-

gnants-chercheurs qu'il faudrait dès lors « accompagner » selon une logique de plus en plus contraignante. La conversion rapide au langage des « humanités numériques » (HN) participe d'une vaste transformation de l'Université et révèle une véritable hypnose collective à l'égard d'un processus qu'il convient pourtant d'interroger de près.

Tous les métiers connaissent ou connaîtront à court terme un bouleversement massif. Mais, à l'Université comme ailleurs, le scepticisme et les doutes sur le bien-fondé de ce processus condamnent à passer pour des ringards obscurantistes et de dangereux pessimistes. Pourtant, le déferlement du processus a de quoi inquiéter et mérite d'être scruté avec soin alors que certains n'hésitent pas à annoncer un bouleversement des para-

digmes et des épistémologies. Au-delà de quelques enthousiastes et entrepreneurs du numérique, la plupart des chercheurs oscillent entre usage passif et scepticisme. Si tous recourent aux outils numériques qui présentent de nombreux attraits et offrent d'innombrables ressources, au nom de ces services rendus se construit un aveuglement général, une incapacité à s'extraire de son intérêt individuel à courte vue pour penser les dynamiques plus globales qu'installe progressivement l'outil numérique, ses imaginaires comme ses infrastructures matérielles.

D'après le « Manifeste des Digital humanities » (2010, tcp.hypotheses.org/318), les humanités numériques désignent « une transdiscipline, porteuse des méthodes, des dispositifs et des perspectives heuristiques liés au numérique dans le domaine des sciences humaines et sociales » (1, 3). Pourtant, l'expression recouvre une telle diversité de pratiques, d'outils, d'expériences qu'il semble bien difficile d'en définir les contours. Pour les plus radicaux, il s'agirait d'un nouvel âge des sciences humaines et sociales hybridées avec l'outil informatique. Mais les usages de l'informatique sont très anciens, et on peine parfois à distinguer ce qui est vraiment neuf, alors que l'innovation et la nouveauté sont de puissants outils rhétoriques et marketing pour capter financement et attention. Les HN tendent en effet à réorienter les financements, à capter l'attention de l'opinion et des financeurs, aux dépens de nombreuses



Les étudiants, natifs du numérique ?

recherches moins spectaculaires qui se trouvent par là même marginalisées. Elles se cherchent dans un foisonnement de débats et d'expérimentations dont nous ne prétendons pas rendre compte ici. Certains y voient une occasion de réfléchir à l'organisation de la recherche et des pratiques pédagogiques, une occasion de contester la prééminence de certains pouvoirs tout en dotant les SHS d'un degré inédit de scientificité et d'objectivité permis par le traitement du *big data*. La principale nouveauté tient sans doute au fait que les outils informatiques cessent justement d'être des outils pour devenir des objets de recherche en soi, qui polarisent de plus en plus l'attention, et qui redéfinissent en profondeur ce qu'est le terrain pour le sociologue, ou ce qu'est un corpus de sources et d'archives pour l'historien.

Collecte des informations, diffusion de la recherche, mise en réseau, le numérique remodèle le quotidien et les pratiques de la recherche universitaire. Mais il n'est pas neutre et ce qu'on appelle numérique recouvre une

grande diversité d'artefacts qui impliquent des choix, des modes de classement et de hiérarchisation, des algorithmes fabriqués et produits par des acteurs industriels dont l'agenda a peu à voir avec celui de la recherche et de la réflexion critique. Il faudrait prêter une attention marquée aux pratiques réelles comme aux nouveaux pouvoirs et aux nouvelles formes de domination qui accompagnent le mouvement : quel décalage entre l'assurance arrogante des promesses et discours officiels d'une part, et les pratiques tâtonnantes d'autre part !

Aujourd'hui, les HN sont l'une des très nombreuses promesses technologiques qui sont censées construire un avenir rassurant, voire enthousiasmant. Il serait absurde de repousser par principe le numérique ; il s'agit plutôt de ne pas céder aux injonctions permanentes portées par des discours trop abstraits, de ne pas accepter sans débats de renoncer à des pratiques éprouvées au nom d'innovations vendues comme inéluctables. L'enjeu est de penser les artefacts, leurs conditions de fabrication et d'usage, les discours qui les portent et les installent au quotidien comme une nécessité. Depuis quinze ans, le numérique offre en effet un remarquable bain de jouvence au progressisme technologique en proie au doute depuis les années 1970, et autorise à parler sans complexe d'industrialisation de la formation et de la recherche grâce

aux nouveaux outils. Le numérique accompagne aussi la réactivation d'une forme de fatalisme qui identifie le progrès, la technique et le marché. Et pourtant... L'Université est un espace qui se doit d'être réflexif, d'interroger son époque sans céder aux idéologies du moment. À l'heure des débats innombrables sur la crise climatique et environnementale, peut-on continuer à promouvoir le numérique sans interroger l'énorme accroissement de consommation énergétique nécessité par les nouvelles infrastructures du Net, sans penser les conditions



▼
Est-il dans notre intérêt de passer sous silence le coût exorbitant de tous ces équipements dans un contexte de surconsommation de ressources et d'énergie ?
 ▲

sociales et matérielles de fabrication des objets et des réseaux ?

Est-il dans notre intérêt de passer sous silence le coût exorbitant de tous ces équipements dans un contexte de surconsommation de ressources et d'énergie, de pollution généralisée, de reproduction ou d'aggravation des inégalités spatiales et sociales, d'épuisement des psychismes sous l'effet de l'accélération généralisée dans nos sociétés ? De plus en plus d'études montrent que les investissements considérables réalisés dans ce domaine n'ont dans le meilleur des cas qu'une « incidence mitigée sur la performance des élèves » et aucune amélioration sensible n'est enregistrée sur les performances scolaires, comme l'indiquait en 2015 un rapport de l'OCDE (« Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies. Principaux résultats » : www.oecd.org/fr/edu/scolaire/Connectes-pour-apprendre-les-eleves-et-les-nouvelles-technologies-principaux-resultats.pdf). Nul n'est obligé de croire sur parole ceux qui avec des trémolos dans la voix font rimer numérique avec démocratie, émancipation et libre savoir. ●

(*) Cette petite tribune reprend en partie un texte plus développé publié précédemment : Thomas Bouchet, Guillaume Camino et François Jarrige, « L'Université face au déferlement numérique », *Variations* (variations.revues.org/740), n° 19, 2016.

PETIT VOYAGE DANS L'UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE

Un petit voyage au pays du numérique, à l'université de Bourgogne, exemple parmi tant d'autres, peut aider à préciser les choses.

ABÉCÉDAIRE...

À la **lettre B**, voici le « Bac@sable » (un « pédago-lab » qui « apporte un soutien en matière de pédagogie universitaire numérique ») et la « boîte à outils » proposée par le service Communication (avec, par exemple, le « Kit web uB » ou « uB-Link »). À la **lettre E**, c'est l'« Environnement numérique de travail » ou ENT (« point d'entrée unique pour accéder à ces services. L'ENT vous permet, à partir d'un navigateur Internet, d'accéder à un bouquet de services et à des informations personnelles, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment »). À la **lettre L**, le « Learning center » (« lieu central au cœur de l'université, rassemblant ressources et expertises »). À la **lettre M**, les premiers MOOC (« cours en ligne massifs et ouverts », dont le MOOC « Écriture et culture numériques »), ainsi que « Métropole French Tech » (un « écosystème numérique thématique » porté par l'association Bourgogne numérique, soutenu par l'université, mais non retenu à ce jour). À la

lettre P, le « Prix d'excellence en enseignement » (parmi les critères d'attribution, le « développement des usages du numérique à l'appui d'une pédagogie renouvelée ») ainsi que « Plubel » (la « plate-forme pour l'enseignement en ligne ») ou encore le Pass'UBFC (une carte « évolutive, dématérialisable et post-personnalisable » qui permettra à terme de vérifier la « présence en cours » et d'optimiser « le contrôle d'accès physique dans certains bâtiments »). La « Toile sociale » de l'université est présentée à la **lettre T** : ce « réseau de sites homogène et cohérent » fédère : « Facebook : 4 600 j'aime. Twitter : 1 900 abonnés. Chaîne YouTube : 6 500 vues ». Il n'est pas non plus sans intérêt de refaire une petite étape à la **lettre L** (pour « livre numérique ») ou à la **lettre W** (pour « webdocumentaire »). Au-delà existent des dispositifs plus intégrateurs encore : le SDN (« Schéma directeur du numérique »), ou encore le PSIUN (« Pôle des systèmes d'information et des usages du numérique »), le tout inclus dans un « Projet d'université numérique » piloté par le « vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux learning centers » (VPDCNSILC).

Loi numérique : un défi entre l'open access et le Code de la propriété intellectuelle

→ par Heidi Charvin, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

Dans le cadre du changement sociétal provoqué par l'innovation numérique, la loi pour une République numérique^(*), promulguée le 7 octobre 2016, arrive à temps pour jouer un rôle régulateur dans un dispositif tentaculaire dont les retombées ne sont pas encore pleinement maîtrisées. Par elle, de nouveaux horizons s'ouvrent pour la recherche et plus indirectement pour les formations.

Cette loi, après concertation citoyenne, tente de trouver l'équilibre entre le bien commun et l'économie numérique. Cet équilibre se traduit par un cadrage du libre accès aux données, aux textes et aux publications des recherches publiques, mais également du droit de propriété intellectuelle pour et entre les auteurs et les éditeurs. Elle réussit même le tour de force de donner le ton à l'actuelle révision de la directive européenne sur le droit d'auteur.

Les articles 30 et 38 de la loi auront suscité le plus de mobilisation. Pourquoi ?

L'article 30 donne le droit aux auteurs de publications scientifiques, issues au moins pour moitié de recherches publiques, après un embargo de six mois (STM) et douze mois (SHS), de partager publiquement (*open access*) par voie numérique leurs publications et données de recherche. Le monopole de certains organismes d'édition, tel Elsevier, sur les publications scientifiques a été contré, tout comme le dérapage de certains comités de rédaction



de revues, pour « freiner » les publications hors « séraïl »...

L'article 38, pour sa part, modifie le Code de la propriété intellectuelle en autorisant la fouille des textes et des données de recherche publique (*Text and Data Mining* – TDM), à l'exclusion de toute finalité commerciale. Ce texte introduit la notion de bien commun proportionnel (droit positif), oblige l'accord entre les chercheurs et les éditeurs scientifiques, interdit dans les contrats entre auteurs et éditeurs toute clause limitant l'accès aux publications scientifiques. Les grands organismes de recherche attendaient cette autorisation pour lutter à armes égales vis-à-vis de pays

déjà autorisés comme les États-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne pour analyser et croiser les données internationales. Mais cet article est soumis à des décrets d'application dont on ignore encore le contenu... Les tenants et aboutissants de telles mesures législatives ne sont pas encore circonscrits. Restent ainsi en suspens les questions de la mise en ligne des données par les petits organismes éditeurs, des modalités et moyens d'archivage, de la nouvelle propriété intellectuelle des producteurs de méta-analyses vis-à-vis des auteurs initiaux, de la dépossession des données pour les auteurs qui n'ont pas eu le temps de traiter toutes leurs données avant la fin de l'embargo, mais également de la sécurité d'accès aux données individuelles pour la recherche publique concernant les statistiques publiques, la fiscalité et la santé... La boîte de Pandore est ouverte ! Les fins en seront-elles maîtrisées ? ●

(*) www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/ECFI1524250L/jo.

La transformation numérique de l'ESR : miroir des techno-imaginaires du politique ?

→ par Pascal Plantard, professeur en sciences de l'éducation, université Rennes 2

Le développement rapide des technologies numériques dans le domaine de l'éducation et de la formation modifie les contenus à apprendre et la manière de les apprendre.

L'évolution des connaissances scientifiques sur l'apprentissage et l'éducation, d'une part, et le développement du numérique et des technologies, d'autre part, invitent à mettre en œuvre de nouvelles formes d'enseignement qui reposent sur les interactions avec des environnements numériques adaptés. Depuis plusieurs années, les universités sont poussées à organiser de nouvelles offres de formation intégrant les approches pluridisciplinaires, la diversité des publics et une diversification circonstanciée des modalités pédagogiques et des temps d'apprentissage. Si on peut se réjouir de la perspective du

renouvellement des pratiques pédagogiques favorisant la réussite des étudiant.e.s dans un contexte de massification démocratique, on peut utilement se demander aussi si ces orientations sont soutenues par une politique structurée avec des moyens à la hauteur des ambitions affichées.

Un détour par l'histoire du numérique à l'école peut s'avérer salutaire.

Après un travail de réflexion pour l'informatique à l'École française d'abord confié aux experts de l'OCDE^(*) en 1970, le politique, avec le plan « Informatique pour tous » (IPT) en 1985, s'embarque dans une massi-

fication strictement technologique justifiée par la situation difficile de l'industrie française (Thomson notamment) qui conduit à équiper les lycées, collèges mais aussi les écoles en nanoréseaux, ordinateurs et en logiciels pédagogiques. Serge Pouts-Lajus et Marielle Riché-Magnier (1998) expliquent que le plan IPT a davantage été critiqué négativement que positivement : « *Choix technologiques hasardeux, immaturité des matériels, qualité souvent insuffisante des logiciels proposés, mais surtout démarche autoritaire de l'administration centrale, imposée sans réelle préparation ni concertation, et sans tenir compte*

des réalités du terrain. » La même analyse apparaît pertinente aussi pour la période 1990-2010 consacrée au développement d'Internet.

En 2012, avec le projet « Collèges connectés », un fort accent est mis sur l'aide aux élèves en difficulté et sur la lutte contre les inégalités et les décrochages socio-scolaires. Ce cadre participatif va remobiliser de nombreux acteurs (élus, chefs d'établissement, enseignants, animateurs, chercheurs...) en proposant une mise en réseau dynamique coordonnée par la Direction du numérique pour l'éducation (DNE). Mais le « grand plan numérique pour l'École de la République » à la rentrée 2014 va rompre avec la stratégie précédente pour « faire entrer l'École dans l'ère du numérique ». Répondre aux enjeux de la « grande conversion numérique » en distribuant des tablettes tactiles aux élèves de 5^e est un non-sens pédagogique, culturel, politique et citoyen.

Dans les travaux de recherche internationaux, il se dégage une vision globale et systémique de la transformation pédagogique par le numérique à l'université. Elle s'attache à considérer tous les leviers existants, à inclure l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, à impliquer les enseignant.e.s et étudiant.e.s dans une démarche participative et une ambition commune. Elle sort de la stricte recherche de la performance économique ou académique pour accompagner et valoriser les compétences de chacun de nos étudiant.e.s, y compris les compétences sociales, créatives et relationnelles

dont le développement apparaît de plus en plus indispensable à la réussite de l'étudiant.

Plusieurs questions s'ouvrent alors :

La question pédagogique

L'Université doit répondre à trois questions fondamentales : comment utiliser le numérique pour mieux apprendre ? Comment apprendre le numérique ? Comment prendre en compte la société numérique comme nouveau contexte des apprentissages ? Ces questions renvoient à des organisations pédagogiques et des pratiques enseignantes très différentes, qu'on ne peut étayer avec un plan d'équipement systématique et simpliste, sauf à considérer le potentiel des technologies comme « magique ». Dans ce contexte, l'appui sur les sciences des apprentissages et de l'éducation, mais aussi sur les sciences du numérique et de ses usages (des SHS aux STIC), est absolument essentiel.

La question des usages

Même dans les familles populaires, les jeunes sont équipés de matériels performants, mobiles et connectés qu'ils apportent ou pourraient apporter à l'université et qu'ils utilisent en dehors. L'équipement personnel n'est pas le principal facteur des inégalités d'usages, les enquêtes le démontrent. Les



© Pierre Lecourt/Flickr

plans numériques universitaires peuvent-ils l'ignorer ? Il est essentiel de prendre en compte autant que possible ces équipements et de les compléter par d'autres, plus spécialisés, par exemple pour faciliter les activités collaboratives et les interactions entre étudiant.e.s, tout en ayant le souci de mettre des matériels à la disposition des étudiant.e.s qui n'en sont pas équipés à titre personnel.

La question politique

Quelle est la priorité absolue de l'Université aujourd'hui ? Interconnecter les établissements de prestige pour figurer dans le classement de Shanghai ou réussir la transformation qui permettra de former des citoyens capables de résister au *smart power* des GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) ? Centrer les appels à projets numériques universitaires sur l'équipement relève d'un techno-messianisme usé par trente années de confrontation stérile entre l'industrie informatique et l'éducation. Rappelons les conseils de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) qui, en 2007, proposait que sur 4 euros investis par l'État sur le numérique, 1 euro soit mis dans la formation des formateurs, 1 euro dans les services (d'accompagnement dans les établissements), 1 euro dans les contenus (logiciels éducatifs) et 1 euro seulement dans les équipements. ●

(*) Séminaire « L'enseignement de l'informatique à l'école secondaire », 9-14 mars 1970, Centre international d'études pédagogiques de Sèvres.

En guise de synthèse

→ par Heidi Charvin et Marc Neveu

Si le numérique permet au plus grand nombre d'accéder à l'étendue mondiale de la connaissance, il a aussi pour effet pervers d'aliéner les individus à un système dont le maître mot est « rentabilité ».

Le dossier montre que si l'*open access* ouvre la porte pour chaque individu à l'étendue mondiale de la connaissance et donc lui ouvre la porte à l'émancipation, le risque majeur que celui-ci encourt est de laisser les réseaux connectés, qui lui permettent de partager et d'alimenter cette connaissance, passer sous le pilotage d'oligarques capitalistes dont les objectifs poursuivis sont l'aliénation des usagers à un système qui doit être tout à la fois rentable et aliénant (ex : les jeux vidéo en ligne conçus pour pousser l'utilisateur à payer des crédits pour augmenter ses chances de gagner, tout comme pour les bases de données Elsevier !).

L'ESR n'échappe donc pas à cette logique. La réduction des moyens humains et financiers étatiques induit une intensification du travail

et contraint personnels et étudiant.e.s à passer sous le joug d'outils numériques imposés, au risque de perdre l'objectif central de formation et de recherche de qualité pour tous. Ainsi, si les MOOC sont un outil supplémentaire, une valeur ajoutée pour augmenter la qualité et le contenu des enseignements, ils ne peuvent être supplétifs à la formation en présentiel. Au-delà de la querelle sur l'amplitude de la destruction des emplois par la vague de l'innovation numérique (de 10 % à 50 % selon les projections), les analyses convergent sur le fait que plus le niveau de formation serait élevé, plus la transition numérique serait facilement opérée par les travailleurs/ses (et donc sans destruction d'emplois). La France, qui se démarque par un excellent niveau de formation de la population, ne serait forte-

ment touchée que dans les secteurs où l'automatisation des tâches est quasi totale.

Améliorer le niveau de formation pour tous est plus que jamais nécessaire, et ce sur l'ensemble du territoire, avec une saine réappropriation du numérique en tant que bien commun au service des enseignant.e.s, des chercheurs/ses et des étudiant.e.s. Dans l'ESR, si une politique de recherche sur le numérique doit être soutenue pour amorcer le virage de la réorganisation numérique de l'emploi, elle ne peut constituer une finalité en soi au détriment des autres recherches, notamment en SHS. Cette politique doit aboutir à la mise en place de plates-formes numériques publiques de recherche, indépendantes des intérêts privés, permettant l'accès au savoir à toutes et tous sans condition. ●

La reconnaissance du doctorat laissée sur le bas-côté

→ par Philippe Aubry, secrétaire national, et Hervé Christofol, secrétaire général

Après avoir lancé la revalorisation des carrières des enseignant.e.s en 2016, le ministère a présenté en janvier de nouvelles grilles pour les personnels de l'ESR, en particulier les enseignant.e.s-chercheurs/ses. Si elles apportent des améliorations immédiates et pour les fins de carrière, elles laissent entière l'absence de reconnaissance du doctorat et du niveau des missions assurées par ces personnels. Le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de donner plus de cohérence aux grilles de carrières de la fonction publique.

Le calendrier de mise en œuvre des nouvelles grilles s'échelonne entre janvier 2017 et janvier 2019. Les mesures annoncées par le ministère complètent la revalorisation des carrières des enseignant.e.s de statut 2nd degré et sont de plusieurs ordres.

ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEURS/SES DE STATUT UNIVERSITAIRE ET ASSIMILÉS

1 L'intégration d'environ un tiers de la prime statutaire⁽¹⁾ dans le traitement, à hauteur de 9 points d'indice majoré, ne modifie pas la rémunération nette globale perçue par les actifs mais elle entraîne une augmentation des pensions des futur.e.s retraité.e.s.

2 La revalorisation indiciaire de 11 points sur les carrières de maîtres de conférences (MCF) avant le dernier échelon de la classe normale et le 5^e échelon de la hors-classe se traduira, à terme, par une augmentation de 50 euros par

mois du traitement brut des échelons concernés, dès le début de carrière.

3 L'indice sommital de la 2^e classe du corps des professeur.e.s d'université (PR2) passera à la hors-échelle B (HeB) par l'ajout d'un septième échelon. Ce rehaussement réduira significativement (450 euros bruts mensuels) le différentiel de fin de carrière pour celles et ceux qui, trop nombreux, restent bloqués dans ce grade à cause du faible taux de promotions à la 1^{re} classe. Les PR2 à l'indice sommital actuel (A3) bénéficieront d'un gain dès septembre.

4 Le rehaussement à la hors-échelle B de l'indice sommital

des maîtres de conférences ressemble à la revalorisation obtenue par les professeur.e.s agrégé.e.s. Il s'opère par l'ajout d'un échelon en fin de hors-classe qui, à la différence des PR2, sera contingenté à 10 % des effectifs du corps. La création de cet échelon spécial donne donc lieu à une nouvelle procédure d'évaluation. Celle-ci devrait prendre plus particulièrement en compte l'investissement dans les missions d'enseignement, mais le ministère n'a pas été capable de dessiner un début de modalités sensées, si ce n'est que les promotions se répartiront à parts égales entre le CNU et les établissements.

ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEURS/SES PRATICIENS HOSPITALIERS

• La mesure 1 ci-dessus se décline en un ajout de 9 points d'indice au traitement de tous ces personnels. Ce n'est pas une conversion étant donné que ceux-ci ne perçoivent pas de prime statutaire (les émoluments n'ont pas le même statut).

• Pour tenir compte du point précédent, la revalorisation indiciaire de la mesure 2 se réduit à 2 points pour les MCU-PH en dessous de l'indice du dernier échelon de 1^{re} classe.

• La mesure 3 se transpose aux PU-PH de 2^e classe.

• Comme pour la mesure 4, un échelon spécial est ajouté en fin de hors-classe des MCU-PH.

On notera que pour les chercheurs/ses, la revalorisation se concrétise par :

• la fusion de la 2^e classe et de la 1^{re} classe du corps des chargé.e.s de recherche (CR) ;

• la création dans ce même corps d'un grade hors-classe s'échelonnant de l'indice 643 à la hors-échelle A (HeA), qui n'était jusque-là pas accessible aux CR ;

• la création dans la 2^e classe des directeurs de recherche d'un septième échelon aligné sur celui des PR2.

DES MESURES OBTENUES AU-DELÀ DU PROTOCOLE INITIAL...

Aucune amélioration significative des carrières des enseignant.e.s-chercheurs/ses n'avait été réalisée depuis longtemps. Il y a bien eu le raccourcissement de quelques échelons des grilles de professeur.e.s et de maîtres de conférences en 2009, mais la

Le SNESUP acte de premières avancées sur les carrières des EC mais la satisfaction de revendications légitimes reste encore à conquérir.



Quelques progrès en matière de rémunérations...

création de la hors-classe des MCF date de 1989, et c'est en 2001 que le SNESUP a arraché la fusion des deux premiers grades de MCF qui permet maintenant à plus d'un quart des jeunes recrutés d'être reclassés au 4^e échelon, ce que le barrage contingenté entre 2^e et 1^{re} classe rendait impossible. Les mesures issues de la transposition à nos corps du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PP-CR)⁽²⁾ signé par la FSU sont par conséquent bienvenues. Elles n'étaient pas gagnées au moment des négociations du protocole au niveau de la fonction publique. En effet, la plupart des corps de catégorie A+ ayant bénéficié au cours de la décennie précédente de revalorisations de carrière, l'administration en faisait une généralité. Montrant le caractère erroné de ce postulat, la FSU a été l'organisation syndicale la plus offensive pour obtenir que tous les personnels, y compris en A+, puissent bénéficier d'une revalorisation en évitant de nouveaux tassements des carrières.

MAIS DES AVANCÉES TRÈS MODESTES

Les mesures annoncées restent malheureusement insuffisantes compte tenu du décalage salarial des enseignant.e.s-chercheurs/ses, dont les tâches se sont de plus alourdies au fil des ans. Le risque d'une désaffection pour le métier est réel. La revalorisation ne permet ni de valoriser la qualification du diplôme de doctorat, ni de reconnaître l'étendue et le niveau des missions des enseignant.e.s-chercheurs/ses, ni de prendre en compte le recrutement tardif dans le corps (actuellement à plus de 33 ans en moyenne pour les maîtres de conférences) qui conduira la majorité d'entre elles/eux à subir des décotes à l'heure de leur départ en retraite.

L'intégration d'une part de primes dans le traitement répond partiellement à une revendication de longue date. Nous l'accueillons favorablement puisqu'elle aura des effets positifs pour les collègues partant en retraite à compter de cette année. En revanche, la revalorisation indiciaire reste modeste en regard de la perte de pouvoir d'achat résultant des longues périodes de glaciation du point d'indice.

En ce qui concerne la structuration des carrières, le SNESUP a sans succès demandé la fusion des deux premiers grades des corps de MCU-PH en s'appuyant sur celle opérée pour les CR. L'échelon supplémentaire en 2^e classe des professeurs réduira indéniablement les nuisances du goulet d'étranglement entre la 2^e et la 1^{re} clas-

se, mais cette création reste un palliatif. En l'absence de la fusion de ces grades, il faudrait au moins augmenter le taux de promovables à la 1^{re} classe. Pour les MCF, le ministère prétend que le contingent de l'échelon spécial fixé à 10 % des effectifs du corps devrait permettre à tous les collègues hors-classe qui postuleront d'y accéder en fin de carrière, du fait que le nombre actuel de MCF en hors-échelle A est inférieur à ce taux. Dans ces conditions, seule une raison idéologique explique le refus persistant de satisfaire à notre exigence de suppression de ce contingentement. Celui-ci nécessitera le traitement de nouvelles opérations de gestion de carrière par les établissements et au CNU, et il accroît encore la différenciation initiée par Valérie Pécresse en 2009 entre les MCF hors-classe et les PR2. Les critères d'accès envisagés vont dans le sens d'un saucissonnage du métier d'EC, ils pourraient conduire à ce que des MCF HDR qualifiés n'accèdent pas à la HeB alors que ceux-ci sont déjà fortement pénalisés par la raréfaction des postes de professeur.

Le ministère a ignoré la revendication du SNESUP de porter l'indice sommital du corps des MCF à la hors-échelle C qui devrait concrétiser la reconnaissance du doctorat qu'il affirme défendre. Mais même le contingentement de l'échelon spécial est un élément de conservation d'un parallélisme entre les enseignants agrégés et les MCF qui ne se justifie pas dans le cadre d'un protocole PPCR affirmant dans son axe 1 : « Les ac-



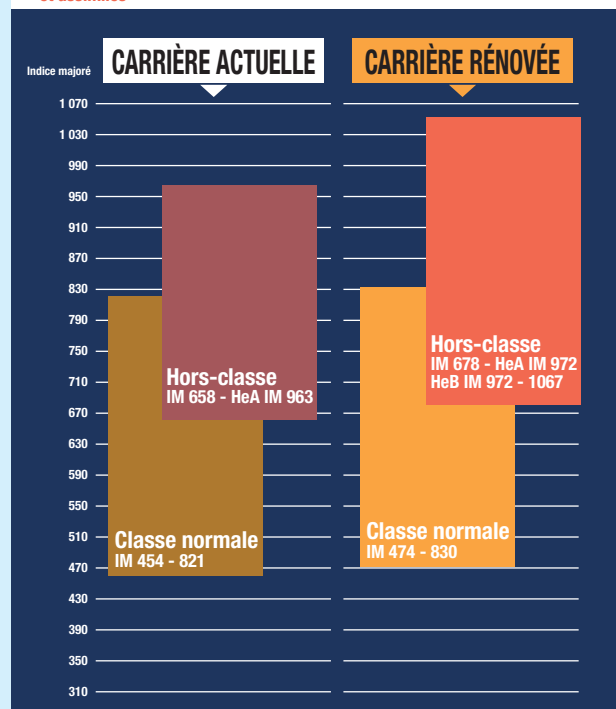
La FSU a été l'organisation syndicale la plus offensive pour obtenir que tous les personnels puissent bénéficier d'une revalorisation en évitant de nouveaux tassements des carrières.

tions engagées à cette fin sont de plusieurs natures : le niveau hiérarchique d'un corps est lié non seulement au niveau de diplôme

ou de qualification requis au recrutement, mais également au niveau des missions à accomplir. » Enfin, il est inacceptable que les carrières des MCF et MCU-PH fassent l'objet de dispositions plus restrictives que celles des enseignant.e.s de 1^{re} catégorie du décret n° 89-406, qui exercent à titre principal en cycle long ou en cycle supérieur court dans les lycées agricoles privés et qui ne sont pas forcément docteur.e.s.

Le SNESUP acte de premières avancées sur les carrières des EC mais la satisfaction de revendications légitimes reste encore à conquérir. Tout juste que soient nos argumentaires, il est indispensable qu'ils s'accompagnent d'une mobilisation suffisante pour que nous soyons entendus. ●

FILIÈRE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS Comparaison des carrières actuelle et renouvelée des maîtres de conférences et assimilés



(1) Rappelons que cette prime dite « de recherche », dont le montant annuel se monte à 1 200 euros, représentait un mois de salaire en 1982 et qu'elle n'a jamais été revalorisée depuis. Aujourd'hui, toutes et tous les enseignant.e.s du primaire et du secondaire perçoivent ce même montant annuel.

(2) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111635/des-carrieres-renovees-et-mieux-remunerees-dans-l-enseignement-superieur-et-la-recherche.html

RETRAITES

Pourquoi tant d'acharnement ?

→ par Jacques Guyot, responsable du secteur Retraités

Recul de l'âge du départ en retraite, allongement de la période de référence ou encore rattachement au régime général, l'avenir des retraites de la fonction publique est-il menacé à court terme ?

Pour les retraites, la convergence entre les sept candidats de la primaire de la droite était remarquable : âge légal de départ reculé progressivement jusqu'à 65 ans, abandon du dernier indice pour les fonctionnaires, création d'une caisse de retraite.

Pour Fillon, le vainqueur, les 65 ans seraient mis en place d'ici à 2020, rythme démentiel jamais vu en Europe, les vingt-cinq meilleures années

serviraient de référence pour les fonctionnaires avec création d'une caisse de retraite. À long terme, les retraites de base et complémentaires devraient fusionner pour constituer un régime par points, où l'âge de départ ne serait pas le même pour tous. Enfin, Fillon souhaite mettre en place un étage de retraite par capitalisation « de type Perco-PERP » pour compléter le régime par répartition.

Il faut dire aussi que la Cour de comptes, au nom de la politique d'austérité européenne, avait elle aussi enfoncé le clou et proposait pour les fonctionnaires : allongement de la période de référence de cinq à dix ans, rabotage des droits familiaux, suppression des bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe, etc., mais ne préconisait pas le rattachement au régime général, seulement la fusion des régimes des trois fonctions publiques. Les pensions de la fonction publique d'État ne relèveraient plus du budget de l'État mais d'une caisse de retraite.

Pourtant, les règles différentes des régimes public et privé conduisent à des taux de remplacement presque identiques, ce que reconnaît la Cour des comptes dans son rapport disponible sur son site.

L'avenir des retraites par répartition est-il menacé ? Pas pour l'instant et par exemple, les soldes des régimes de la fonction publique sont à l'équilibre (cf. le site de Locatis, édition du 28/10/2016).

QU'EN SERA-T-IL DANS LE FUTUR ?

C'est ce qu'essaie de prévoir le Comité d'orientation des retraites (COR) dans son rapport de juin 2016. À vrai dire,



Vers des retraites par capitalisation gérées par des fonds de pension ?

c'est compliqué et cela dépend de multiples facteurs.

LE NOMBRE DE RETRAITÉS

L'espérance de vie en forte hausse depuis trente ans – et comme par hasard, depuis que l'âge de départ à la retraite est passé de 65 à 60 ans – ne devrait plus connaître la même évolution, surtout si la Sécurité sociale est démantelée.

Même sans modification de l'âge légal, il y a un recul du départ à la retraite, surtout pour les femmes, avec la contrainte du nombre d'annuités nécessaires pour un taux plein et le couperet de la décote.

LE FINANCEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Il dépend des cotisations et d'abord du nombre d'actifs cotisants.

Entrent en ligne de compte le taux de chômage, l'état de la natalité, le solde migratoire, le taux de croissance et la nature des emplois générés. En simplifiant les données, on calcule qu'avec un taux de croissance de 1,5 % et un taux de chômage de long terme de 7,8 %, le besoin de financement à l'horizon de vingt-cinq ans n'est que de 0,1 % du PIB (page 50 du rapport du COR de juin 2016).

Ce que ne dit pas le COR, mais que souligne le SNESUP, le financement dépendra aussi de la répartition des richesses pro-

duites entre capital et travail, et donc du niveau des salaires, de la qualité des emplois, du temps de travail et en dernière analyse des rapports de forces établis par les organisations syndicales qui luttent, se battent avec les salariés et n'accompa-

gnent pas les régressions. En définitif, rien d'urgent pour les cinq années à venir et beaucoup d'incertitudes et d'inconnues sur les années suivantes.

POURQUOI FAIRE DES RETRAITES L'UN DES THÈMES MAJEURS DE LA CAMPAGNE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ? QUELS SONT LES FORCES ET LES INTÉRÊTS QUI Y POUSSENT ?

Pour le patronat, il faut en finir avec l'État social qualifié d'État providence comme s'il tombait du ciel tous les matins. Il faut en finir avec les cotisations sociales (les charges selon leur novlangue). Il faut pousser les salariés vers des retraites par capitalisation gérées par des fonds de pension prédateurs pour l'emploi mais susceptibles de faire flamber les indices boursiers.

Pour le gouvernement, il faut baisser les dépenses publiques, le nombre des fonctionnaires, leurs rémunérations (avec des écarts à cette règle pour les plus « méritants ») et le montant de leurs pensions tout en finançant le CICE et le CIR.

Le traité Merkel-Sarkozy, accepté par Hollande dès son élection, fait obligation de réduire les dépenses publiques avec un contrôle des commissaires européens sur le budget. Voilà les vraies raisons du tintamarre médiatico-politique sur les retraites. ●

▼
Avec un taux de croissance de 1,5 % et un taux de chômage de long terme de 7,8 %, le besoin de financement à l'horizon de vingt-cinq ans n'est que de 0,1 % du PIB.
▲

SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ

De la tentation sélective...
Quelques idées reçues sur l'Université

→ par Sophie Orange, maître de conférences en sociologie, université de Nantes

À l'heure où la sélection pénètre de façon latente, détournée mais durable à l'Université, sous les vocables apaisants des « capacités d'accueil » introduites à l'entrée de certaines premières années de licence dites « en tension » (STAPS, psychologie, droit, etc.) mais aussi désormais au seuil des masters, il n'est pas inutile de revenir sur quelques idées reçues sur l'Université et sur le principe de la sélection dans l'enseignement supérieur.

L'Université publique, en tant que seule institution d'enseignement supérieur à ne pas sélectionner ses étudiants à l'entrée, est parfois accusée de jouer un rôle de « voiture-balai » ou de faire le « sale boulot » de l'enseignement supérieur en recueillant les bacheliers que les autres types de formations, toutes sélectives, ne veulent pas. L'Université est dès lors dévaluée sur le seul présupposé qu'elle accueillerait les étudiants les plus faibles scolairement (bacheliers technologiques et professionnels), mais aussi les moins dotés socialement de l'enseignement supérieur (bacheliers issus de la massification scolaire). À l'opposé, les filières sélectives se partageraient l'élite des bacheliers. Quand bien même cette analyse serait exacte, on pourrait s'interroger sur sa qualification comme problème ou faiblesse de l'Université. En effet, le rôle de l'Université française publique n'est-il pas justement de permettre la démocratisation de l'enseignement supérieur et de donner la possibilité à tous les bacheliers, quelle que soit leur origine scolaire ou sociale, de prétendre à des études supérieures ?

Mais le fait est que cette analyse est infondée et que les filières universitaires n'accueillent pas les étudiants les plus fragiles scolairement et socialement^(*). Ce sont en effet des formations sélectives, à savoir les Sections de techniciens supérieurs (STS), les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), les écoles du travail social ou encore des petites « grandes écoles » (comme certaines petites écoles de commerce), qui comptent parmi leurs effectifs les proportions les plus importantes de ceux que l'on peut appeler les minorités de l'enseignement supérieur, à savoir les bacheliers technologiques, les bacheliers professionnels et les bacheliers d'origine populaire (enfants d'ouvriers et d'em-

ployés). Les licences universitaires, malgré leur caractère ouvert, accueillent des étudiants au profil scolaire et social intermédiaire, majoritairement issus du baccalauréat général et des classes moyennes et supérieures. Ces constats empiriques remettent en cause le postulat erroné selon lequel la sélection permet de s'assurer les meilleurs étudiants d'un point de vue scolaire et social.

La tentation sélective qui hante l'Université publique française à l'heure actuelle s'appuie également sur le présupposé que le fait de pouvoir choisir ses étudiants permet de se préserver des orientations par défaut et des abandons massifs en cours de cursus. Là encore, les faits et les chiffres contredisent ce point de vue. D'abord, les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) montrent bien que les orientations par défaut sont les plus importantes dans des filières sélectives comme les STS ou encore les écoles de commerce. Ensuite, les taux d'abandon en cours de formation ne sont nullement corrélés avec le caractère sélectif ou non d'une filière. En effet, on observe des taux d'abandon comparables entre les licences universitaires et les écoles spé-

cialisées de l'enseignement supérieur, de l'ordre d'un tiers des entrants. Il n'en demeure pas moins que les taux d'abandon, s'ils ne sont pas une spécificité de l'Université publique, peuvent être considérés comme élevés voire inquiétants. Or, là encore, l'étude précise et suivie des parcours des étudiants de licence universitaire « décrocheurs » montre que ces parcours sont moins à considérer comme des échecs que comme des orientations à destination d'autres filières de l'Université ou de l'enseignement supérieur. En effet, dans la grande majorité des cas, les étudiants qui ne se réinscrivent pas en licence universitaire l'année suivante sont inscrits dans un autre cursus de formation. De plus, ces étudiants qui « décrochent » après une première année de licence ont pour une partie d'entre eux validé leur L1. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'Université publique, par son caractère non sélectif, par son coût d'études modéré et par son organisation temporelle spécifique, permet à un certain nombre d'étudiants de faire mûrir leur projet scolaire et professionnel, de prendre la mesure de l'hétérogénéité des disciplines et des métiers, de découvrir des savoirs et des savoir-faire, de rencontrer des étudiants aux trajectoires différentes, qui les conduisent parfois à faire de nouveaux choix. Cette possibilité de la maturation, de la réflexion et de l'ouverture des avenir possibles ne devrait-elle pas être pleinement assumée et revendiquée comme une des fonctions essentielles de l'Université publique ? ●

(*) Pour des données précises, nous renvoyons à : Romuald Bodin, Sophie Orange, *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2013.



NOUVELLES MESURES MINISTÉRIELLES

Les SHS ou retour vers le futur !

→ par Christophe Pébarthe, membre du BN

Le 4 juillet 2016, le secrétaire d'État annonçait dix mesures en faveur des SHS, bientôt suivies de cinq autres. Si l'intention est louable, et récurrente depuis plusieurs années, il convient de s'interroger sur les sciences humaines et sociales dont il est vraiment question dans le discours gouvernemental.

Nom de Zeus ! Avec la régularité d'un métronome, les SHS reviennent une nouvelle fois sur le devant de la scène ministérielle, non sans provoquer une impression de déjà-vu. Il y aurait à l'évidence des raisons de se demander pourquoi ces sciences, et non d'autres, font ainsi l'objet d'une attention gouvernementale spécifique récurrente. Qu'importe, les voilà de nouveau sur le devant de la scène depuis le 4 juillet dernier, date à laquelle le ministre Thierry Mandon les a qualifiées – et proclamées – d'« Investissement pour l'avenir » et leur a aussitôt associé dix mesures, bientôt complétées par cinq autres (novembre 2016). Un esprit chagrin pourrait sans doute y voir un empressement à visée électorale, mais tentons néanmoins de prendre au sérieux le discours et la volonté ministérielles. Et puisque les SHS sont utiles, appliquons donc quelques-uns de leurs rudiments méthodologiques au plan proposé.

L'historien ne réclamera un contexte, cherchera à comprendre l'origine de l'annonce. Il ou elle évacuera au préalable l'explication par le cynisme, envisageant néanmoins que le secrétaire d'État ne peut pas tout à fait se désintéresser du vote des universitaires, en particulier dans les disciplines SHS, plutôt bien orienté. Cherchant dans quelque archive, il ou elle retrouvera bien vite la trace d'un Conseil pour le développement des humanités et des sciences sociales installé le 2 septembre 2009 par la ministre d'alors, Valérie Pécresse. Celle-ci avait délimité le terrain de jeu des SHS, les décrivant « nourries », « stimulées » par « le progrès des sciences que l'on dit parfois "dures" ». Elle avait ajouté : « Qui peut nous aider à penser la crise, si ce n'est des économistes, des juristes, des historiens, des géographes, des philosophes, des sociologues, des anthropologues et tous ceux qui, parce qu'ils étudient nos langages, nous apprennent parfois à nous débarrasser des mots que nous utilisons ? » Son successeur a-t-il bénéficié d'un rappel



Métaphore spatiale... Quand Thierry Mandon compare le rôle des SHS et l'interprétation des données satellitaires.

historique similaire ? Nulle certitude n'est possible pour l'heure mais dans son discours du 4 juillet, il a utilisé une maquette de la fusée Ariane 5 pour affirmer : « La fusée met des satellites en orbite, qui fournissent des données qui doivent servir la population et répondre à ses aspirations » ; et seules les SHS permettent de les com-

prendre... Dans l'avant-propos du dossier de presse, il commençait ainsi : « Il n'est pas de semaines où les sciences humaines et sociales (SHS) ne soient interpellées pour répondre aux défis contemporains. Elles sont aux avant-postes de la

réflexion pour se saisir des phénomènes politiques, religieux, économiques, culturels et sociaux. Elles nous proposent des clés pour l'intelligibilité du monde. » Et il ajoutait : « Leur apport pourrait davantage être pris en compte dans les décisions et les politiques publiques concernant la sécurité, l'immigration, les relations internationales ou encore le travail ou l'éducation. »

Le ou la sociologue complètera en s'étonnant de cette maladie curieuse qui affecte les gouvernants français consistant à cher-

cher périodiquement dans des discours scientifiques qu'ils et elles méprisent le plus souvent ou, au mieux, ignorent lorsqu'ils leur portent la contradiction, des analyses qui permettraient d'asseoir scientifiquement des politiques menées. Thierry Mandon n'était-il pas déjà secrétaire d'État lorsque le Premier ministre d'alors, Manuel Valls, affirmait qu'« expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser », visant de manière claire et celles et ceux qui cherchent à comprendre le monde social ? Était-il au Sénat lorsque son chef déclarait, peu après les attentats du 13 novembre, adoptant le ton martial qui sied dans ce genre de circonstances : « J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé » ? S'est-il ému – il était secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification – lorsque Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, a finalement abandonné le projet d'une nouvelle section CNU, « Institutions, économie, territoire et société », qui visait à autoriser une science économique conçue comme une science sociale ?

Ce bref retour vers le passé invite à la prudence, non pas seulement sur la volonté d'appliquer les mesures énoncées, mais sur la nature des sciences sociales envisagées. Rappelons-le au secrétaire d'État, il ne s'agit pas tant d'esprit critique que de critique tout court, d'« inservitude volontaire », d'« indocilité réfléchie »⁽¹⁾. Comme le disait Pierre Bourdieu, « la science sociale est un défi absolu, c'est ou l'ordre social ou la science sociale »⁽²⁾. Alors, la science sociale, vraiment ? Ou bien ?... ●

(1) M. Foucault, « Qu'est-ce que la critique ? », *Bulletin de la Société française de philosophie* n° 84, 1990, p. 39.
 (2) P. Bourdieu, *Sociologie générale, volume 1. Cours au Collège de France 1981-1983*, 2015, p. 112.

▼
Il ne s'agit pas tant d'esprit critique que de critique tout court.
 ▲

Contre la précarité, entrave au progrès scientifique et humain

→ par Philippe Aubry, secrétaire national, secteur Situation des personnels (SDP), et Marc Delepouve, secrétaire national, secteur International

La Fédération mondiale des travailleurs scientifiques⁽¹⁾ (FMTS) lance une campagne mondiale contre la précarisation des travailleurs scientifiques, facteur de régression sociale et de dégradation de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, et finalement entrave au progrès scientifique et humain.

LA FMTS DÉNONCE :

- « La limitation de la durée d'embauche qui s'étend.
- L'avenir professionnel qui devient incertain pour un grand nombre.
- Les conditions de vie et de travail qui sont rendues difficiles. »

La qualité et le contenu des recherches sont affectés :

- « Le court terme prime sur le long terme. » Le temps long de la recherche et la montée en compétence nécessitent la stabilité de l'emploi.
- Les libertés scientifiques sont altérées et la créativité est bridée. Pour les personnels sous contrats à durée limitée, se soumettre aux demandes de leurs employeurs et intérioriser leurs attentes, c'est accroître les chances d'obtenir un emploi pérenne.

La FMTS appelle à « agir ensemble pour inverser cette tendance :

- Pour gagner un emploi stable pour les femmes et hommes, chercheurs/ses, enseignant.e.s, ingénieur.e.s, technicien.ne.s, jeunes diplômé.e.s.
- Pour orienter l'activité scientifique et technique vers l'accroissement libre des connaissances et leur diffusion la plus large, vers la réponse aux besoins de l'humanité et aux défis qu'elle doit affronter, pour gagner la paix et la démocratie, éradiquer famine et maladie, stopper le réchauffement climatique ».

Le 15 mars 2017 verra le coup d'envoi de cette campagne sous la forme d'une mobilisation plurinationale, en particulier au Sénégal avec les syndicats SAES et SUDES, au Portugal avec le syndicat de l'éducation la FENPROF, le syndicat de chercheurs OTC et le regroupement

de jeunes chercheurs ABIC, et en France avec le SNESUP-FSU et l'intersyndicale ESR. Il s'agira « dans chaque pays, qu'une ou plusieurs initiatives rassemblent les scientifiques, alertent les populations, et que des propositions et revendications soient déposées auprès des pouvoirs publics ».

Durant cette campagne, la FMTS organisera, « avec d'autres organisations internationales, des délégations représentatives de toutes les parties auprès de l'Unesco, des organisations de l'ONU et des institutions régionales ». Elle a mis en place un blog de témoignages et de propositions (www.insecurer-science.org).

- « Il s'agit d'établir dans la diversité des situations la réalité du problème, la réalité de son caractère mondial.

- Cela permet aussi d'illustrer ses effets sur la qualité de la recherche.
- C'est un appel à ouvrir des pistes pour une nouvelle politique scientifique. »

Le SNESUP-FSU participe activement à ces actions. Avec l'intersyndicale de l'ESR, il organisera un colloque le 15 mars. Un supplément accompagnera le prochain mensuel. Les sections locales ont été sollicitées en vue de recueillir des témoignages et réflexions, en particulier sous la forme de courtes vidéos⁽²⁾.

Notre participation à la campagne mondiale s'inscrit dans la lutte menée par notre syndicat contre le désengagement financier de l'État et la déréglementation de l'emploi universitaire, renforcée par la loi LRU et le passage des établissements aux responsabilités et compétences élargies. Depuis de nombreuses



L'enseignement supérieur et la recherche mis à mal.

Cécile Fagenlot/Flickr

années, les politiques des gouvernements successifs dans l'enseignement supérieur et la recherche s'appuient sur le développement des disparités des conditions de travail et d'emploi. À côté de quelques contractuels recrutés avec des salaires élevés, les situations de précarité se font de plus en plus nombreuses. Les directions des établissements, confrontées à l'asphyxie budgétaire, en arrivent à oublier toute considération sociale. En 2013, le rapport Le Déaut reconnaissait « le développement de pratiques de non-renouvellement de CDD à titre préventif pour priver les personnels précaires de la titularisation ou de l'accès à un CDI », celles-ci pouvant se doubler d'une proposition de vacations en remplacement du contrat !

Nos revendications sont plus que jamais d'actualité : création d'emplois statutaires, mise en œuvre d'un vaste plan de titularisation, carrière et service d'enseignement alignés sur les titulaires, transformation des « faux vacataires » en contractuels, stricte limitation du recours aux vacataires... ●

(1) fmts-wfsw.org/fr.

(2) Si vous souhaitez envoyer une contribution individuelle, n'hésitez pas à nous contacter : www.snesup.fr.

▼
La participation du SNESUP-FSU à la campagne mondiale s'inscrit dans sa lutte menée contre le désengagement financier de l'État et la déréglementation de l'emploi universitaire.
 ▲

ENTRETIEN AVEC **Nicolai Kobliakov**

Président de Russie-Libertés⁽¹⁾

Depuis 2012, l'association Russie-Libertés, issue de la société civile, sensibilise l'opinion publique et alerte les autorités françaises et européennes sur les violations des droits de l'homme en Russie. Son président, l'ex-physicien devenu homme d'affaires Nicolai Kobliakov, exilé en France depuis 2010, porte un regard critique sur le régime de Vladimir Poutine.

Quelle est la situation de la société russe en 2017 ? Quelles perspectives ?

Les objectifs de la révolution de 1917, dont on fête l'anniversaire en cette année 2017, ne sont toujours pas atteints. Seule une petite part de la société possède usines et terres et la justice n'est toujours pas équitable. Par comparaison avec 1917, 90 % de la société russe accepte cette situation en 2017. Quant à l'aspiration aux changements souhaités en 2011-2012, elle a presque disparu.

Comment s'y est pris le régime ? En parvenant à détruire l'opposition, en ramenant la Russie dans l'arène politique internationale (Syrie...), il a fédéré les Russes autour de l'idée patriotique et de l'hostilité à l'Europe. Que l'administration de Trump annule ou non les sanctions contre la Russie, ses IDE⁽²⁾ s'accroissent en ce début de 2017. Le prix du pétrole se stabilise et sa situation économique devrait s'améliorer.

Mais la Russie va s'éloigner de l'Europe et s'isoler plus. En 2015-2016, le nombre de touristes russes à l'étranger a baissé de 40 % et va encore baisser.

Les droits humains sont de moins en moins respectés, les lois internationales ne sont pas appliquées, la part de la société russe attachée aux valeurs européennes se réduit encore.

De plus en plus, la Russie devient par rapport à l'Europe un « autre pays ». Certes pas encore comme l'Arabie saoudite, qui peut exécuter quarante-sept opposants sans condamnation par l'Europe. Mais cela peut arriver assez vite.

Pouvez-vous évoquer votre parcours personnel, les raisons d'être et l'action de Russie-Libertés ?

Je suis l'un des premiers membres actifs de l'association Russie-Libertés, fondée à Paris en mai 2012. J'ai organisé de nombreuses manifestations contre la politique des autorités russes ou en soutien à des personnes injustement poursuivies ou détenues (prisonniers politiques...), ou contre l'agression russe en Ukraine.

Qu'est-ce qui m'a motivé ? Mon domaine, l'aide sociale, est très exposé. La situation des droits de l'homme et la corruption en Russie sont si graves que je n'ai pas pu y développer mon projet de résidences seniors. Par ma



Nicolai Kobliakov

© Russie-Libertés

▼

« Les droits humains sont de moins en moins respectés, les lois internationales ne sont pas appliquées, la part de la société russe attachée aux valeurs européennes se réduit encore. »

▲

position citoyenne active, j'ai voulu aider les leaders de l'opposition à améliorer la situation. Si les autorités russes se sont acharnées contre moi, c'est que mes actions les dérangent. Mais elles ne sont pas tournées contre la Russie, que j'aime beaucoup et qui est mon pays natal. Je la vois comme une belle femme gravement malade. Sa maladie est le non-respect des droits de l'homme. Parmi ses symptômes, comme des boutons sur son beau visage, il y a une grande verrue, le président Poutine. Certes, on ne soignera pas la maladie en coupant des verrues. Mais le corps malade génère des anticorps pour la combattre. Je suis l'un d'entre eux. Nous ne pouvons peut-être pas la guérir rapidement. Mais nous, l'association Russie-Libertés, poursuivons deux buts : promouvoir la démocratie en Russie et informer les Français de la vraie situation du pays.

Qu'en est-il de l'enseignement supérieur et de la recherche en Russie ?

Depuis 2013, les autorités n'ont cessé de réduire les dépenses d'éducation. De 2013 à 2016, celles-ci sont passées de 3,9 à 3,1 mil-

liards de roubles (courantes – de 59,9 millions à 47,6 millions d'euros). Pourquoi ?

En 2015-2016, le budget militaire a dépassé celui de l'éducation selon la chaîne RBC⁽³⁾. En 2015, l'armée a eu 3,4 milliards de roubles (52,2 millions d'euros) et l'éducation 3,2 milliards de roubles (49,1 millions d'euros) ; en 2016, 3,8 milliards de roubles (58,3 millions d'euros) pour l'armée et 3,1 milliards de roubles pour l'éducation.

La fermeture de la société pèse négativement sur l'enseignement supérieur et la recherche. En se positionnant comme l'une des deux puissances mondiales, le pays a choisi de développer les « sciences militaires », avec de lourds investissements dans les centres de recherche de l'armée et les services secrets. Notamment pour tout ce qui concerne la guerre « hybride » (cyberarmement).

Je suis diplômé de l'université Lomonossov de Moscou, des facultés de physique (1995) et de droit (2001). Dans notre laboratoire de spectroscopie, nous avons utilisé à l'époque pour nos recherches des lasers militaires et beaucoup de bourses ont été financées par l'armée.

De par mes liens avec mes amis de l'université russe restés dans la recherche, je peux affirmer que l'armée a retrouvé sa position de « *commanditaire stratégique* » de la physique russe, comme sous l'URSS.

Comment promouvoir connaissance mutuelle, libres échanges et solidarité entre Russes et Français.e.s ?

Il faut d'abord admettre que la Russie n'est pas un pays européen. Plus significatif, elle ne veut pas le devenir. Selon 90 % de la population et le régime, elle se sent maintenant plus proche d'un pays comme l'Arabie saoudite (autocratie de type asiatique) que de la France.

Les contacts officiels se concentrent hélas surtout sur le plan économique. Sur un autre plan, il faut accroître et approfondir les contacts avec les représentants des 10 % de la population russe qui se reconnaissent dans les valeurs dont se réclament les Européens, au premier rang desquelles, les droits et libertés. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton, secteur Droits et Libertés

(1) russie-libertes.org.
 (2) IDE : investissements directs étrangers.
 (3) PБК : www.rbc.ru.

Œuvre et combats de Pierre Bourdieu quinze ans après sa disparition

→ par Georges Solaux, professeur émérite en sciences de l'éducation, université de Bourgogne-Franche-Comté

Disparu en 2002, le sociologue Pierre Bourdieu a laissé derrière lui une œuvre immense. Qu'en est-il, en 2017, de son héritage ? Les concepts qu'il a forgés sont-ils toujours d'actualité ?

Né en 1930 dans le Béarn, issu d'un milieu social modeste, Pierre Bourdieu fréquente le lycée de Pau, intègre la khâgne du lycée Louis-le-Grand, à Paris, et l'ENS, dont il sort agrégé de philosophie. Il bifurque vers la sociologie au début des années 1960 et devient professeur au Collège de France en 1981. Centrant ses travaux sur les inégalités sociales, il décrypte les modes de domination et montre le rôle central de l'École et de l'Université dans la perpétuation et la reproduction des inégalités : « Pourquoi le système d'enseignement m'est apparu, à mesure que je le connaissais mieux, comme l'institution centrale des sociétés modernes ? [...] Il y a deux grands principes de domination dans la société moderne : le capital économique et ce que j'ai appelé le capital culturel. [...] Le capital culturel devient une des voies déterminantes de la reproduction. C'est pourquoi étudier l'éducation n'est pas une spécialité parmi d'autres, c'est étudier, je crois, ce qu'il y a de plus spécifique. »⁽¹⁾

Toutefois, son champ d'action et de recherche dépasse très largement les frontières de l'école. Un ouvrage récent⁽²⁾ montre comment « les principes scientifiques du sociologue sont portés par plusieurs générations de chercheurs en sciences sociales qui concourent à faire de l'interdisciplinarité autre chose qu'une injonction bureaucratique : une pratique épistémologique fondée et intellectuellement féconde ». Des chercheurs issus de champs disciplinaires différents analysent l'impact de son travail sur leur discipline, la sociologie est bien entendu concernée au premier chef mais aussi l'anthropologie, l'histoire, la science politique, la philosophie, l'économie, le droit, les études littéraires et les sciences de l'information et de la communication.

Intellectuel engagé et affirmant que la sociologie est « sport de combat »⁽³⁾, il est décidé à faire prendre conscience aux dominés de ce qui les domine et de leur participation à leur propre domination. Il ne cesse « d'interroger, d'écailler les certitudes et les injustices qui structurent la société »⁽⁴⁾ de 1961 à sa mort, en 2002⁽⁵⁾. On comprend le sens de son engagement lorsqu'il dit, au risque d'être isolé dans le monde académique : « Et si j'ai dû, pour être efficace, m'engager parfois en personne et en nom propre, je l'ai toujours fait avec l'espoir, sinon de déclencher une mobilisation, ou même un de ces débats sans objet ni sujet qui surgissent périodiquement dans l'univers médiatique, du moins de rompre l'apparence d'unanimité qui fait l'essentiel de la force symbolique du discours dominant. »⁽⁶⁾

Celle de ses interventions qui fut la plus entendue, mais aussi la plus critiquée par les chercheurs frileux lui reprochant de ne pas respecter la nécessaire distance académique à la production des savoirs, fut celle qu'il prononça le 12 décembre 1995 gare de Lyon devant les grévistes et les syndicalistes lors des mouvements

sociaux contre le plan Juppé en se montrant en toute humilité tel qu'il pensait être, un travailleur intellectuel : « Je suis ici pour dire notre soutien à tous ceux qui luttent, depuis trois semaines. [...] Je suis ici pour dire que nous comprenons ce mouvement profond, c'est-à-dire à la fois le désespoir et les espoirs qui s'y expriment, et que nous ressentons aussi. [...] Ce que j'ai voulu exprimer en tous cas [...], c'est une solidarité réelle avec ceux qui se battent aujourd'hui pour changer la société. »⁽⁷⁾



© Thierry Ehrmann/Wikimedia Commons

▼
« Il y a deux grands principes de domination dans la société moderne : le capital économique et ce que j'ai appelé le capital culturel. »
▲

L'ampleur empirique et théorique de son travail lui permet de décrypter et de dénoncer les rouages du néolibéralisme qui « ratifie la philosophie spontanée des grands dirigeants des grandes multinationales et des agents de la grande finance (notamment les gestionnaires des fonds de pension) qui, relayée, partout dans le monde, par les hommes politiques et les hauts fonctionnaires nationaux et internationaux, et surtout par l'univers des grands journalistes, tous à peu près ignorants de la théologie mathématique fondatrice, devient une sorte de croyance universelle, un nouvel évangile cécumémique ». Et pour l'imposer « ils doivent engager la guerre totale contre les syndicats, contre les acquis sociaux des siècles passés, bref contre toute la civilisation associée à l'État social »⁽⁸⁾. ●

(1) « Si le monde social m'est supportable, c'est parce que je peux m'indigner », Pierre Bourdieu, Éd. de l'Aube, 2002, p. 22.

(2) *Bourdieu et les sciences sociales. Réception et usages*, C. Leclercq, W. Lizé, H. Stevens, La Dispute, 2015, p. 10.

(3) www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2002-1-page-63.htm.

(4) *Pierre Bourdieu, l'insoumission en héritage*, E. Louis, PUF, 2013, p. 12.

(5) *Interventions 1961-2001*, Pierre Bourdieu, textes choisis et présentés par F. Poupeau et T. Discepolo, Agone, 2002.

(6) *Contre-feux*, Pierre Bourdieu, Raisons d'agir, 1998, p. 8.

(7) la-feuille-de-chou.fr/archives/68526.

(8) Cf. 5 page 350.

À LIRE

Quinze ans après sa mort, force est de constater qu'il y a encore une actualité éditoriale « Pierre Bourdieu », même en négligeant les ouvrages de commentaires (signalons Ph. Coulangeon et J. Duval, dir., *Trente ans après La Distinction*, La Découverte, 2013). L'œuvre du sociologue s'enrichit et sa compréhension évolue. En 2008, le recueil d'articles *Esquisses algériennes* rappelle que l'Algérie fut un terrain fondateur. Depuis 2012, la publication des cours au Collège de France donne accès à la profondeur des analyses de Pierre Bourdieu (*Sur l'État*, Manet, *Sociologie générale 1 et 2*). Soulignons l'importance des deux volumes de *Sociologie générale* (2015 et 2016) qui donnent un accès aisé aux principaux concepts de la sociologie bourdieusienne. À lire absolument pour toutes celles et tous ceux qui veulent en savoir plus ! Christophe Pébarthe



HYPERPLANNING

2017

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE



PLANNING



SALLES



NOTES



ABSENCES



QCM



SUPPORT DE COURS



STAGE



COMMUNICATION



INTERNET & MOBILE



STATISTIQUES



INTERCONNEXIONS
CAS / ADFS



HÉBERGEMENT

IUT • UNIVERSITÉS • GRANDES ÉCOLES • ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ÉCOLES DE COMMERCE • ÉSPÉ • CFA • GRETAS

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING

- VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT
- FORMULAIRE EN LIGNE POUR UNE DEMANDE DE PRÉSENTATION SUR SITE